

# Rapport d'activité Année 2024



Syndicat  
Départemental  
de l'Eau de l'Orne

**Ensemble, garantissons la  
ressource en eau**

# Table des matières

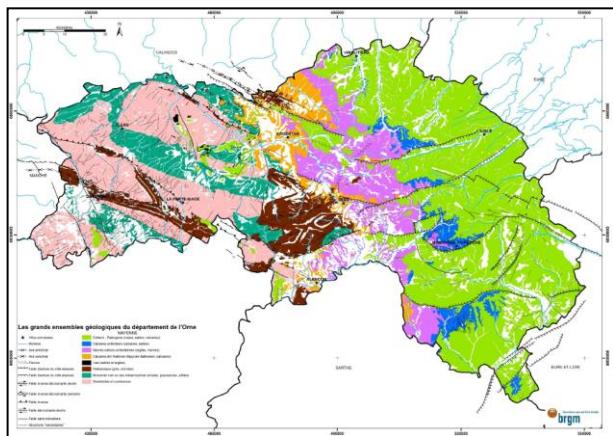
<b>1- Les Ressources .....</b>	<b>3</b>
1-1 Amélioration de la connaissance .....	3
1-2 Valorisation de la connaissance .....	5
1-3 Recherche en eau souterraine .....	8
1-4 Réseau piézométrique départemental .....	9
1-5 Etudes prospectives - Volumes prélevables .....	11
<b>2- Production .....</b>	<b>13</b>
2-1 Nouvelles ressources potentielles .....	13
2-2 Mise en production de nouvelles ressources .....	17
2-3 Dossiers d'autorisation de prélèvement .....	18
2-4 Sécurisation et diversification – Etudes sectorielles .....	19
<b>3- Protection de la ressource .....</b>	<b>22</b>
3-1 Procédure de périmètre de protection .....	22
3-2 Captages prioritaires .....	29
<b>4- Assistance aux collectivités .....</b>	<b>42</b>
4-1 Suivi des études patrimoniales .....	42
4-2 Diagnostic des ouvrages de production d'eau potable .....	44
4-3 Réhabilitation/régénération des ouvrages de production d'eau potable .....	46
4-4 Rapports sur le Prix et la Qualité du Service - eau potable (RPQS) .....	47
<b>5- STRUCTURATION des COLLECTIVITES AEP .....</b>	<b>48</b>
<b>6- Administration du SDE .....</b>	<b>50</b>
6-1 Signature de conventions .....	50
6-2 Représentation du SDE dans les CLE des SAGE .....	50
6-3 Comptabilité .....	50

6-4 Gestion administrative et comptable.....	52
6-5 Organisation du service .....	52
6-6 Information et mise à disposition de documents .....	53
6-7 Comités et Bureaux Syndicaux.....	57
6-8 Autres réunions .....	58

# 1- LES RESSOURCES

## 1-1 Amélioration de la connaissance

Le BRGM Normandie et le SDE poursuivent l'élaboration de l'Atlas géologique et hydrogéologique de l'Orne.



Pour rappel, les objectifs de cette étude sont, à terme :

- D'optimiser la gestion et la préservation de la ressource en eau ainsi que son exploitation,
- D'élaborer un atlas hydrogéologique compatible avec ceux existants dans le Calvados, l'Eure et la Seine-Maritime,
- De valoriser et diffuser largement les données et résultats auprès des partenaires.

Cette prestation est subventionnée par les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne.

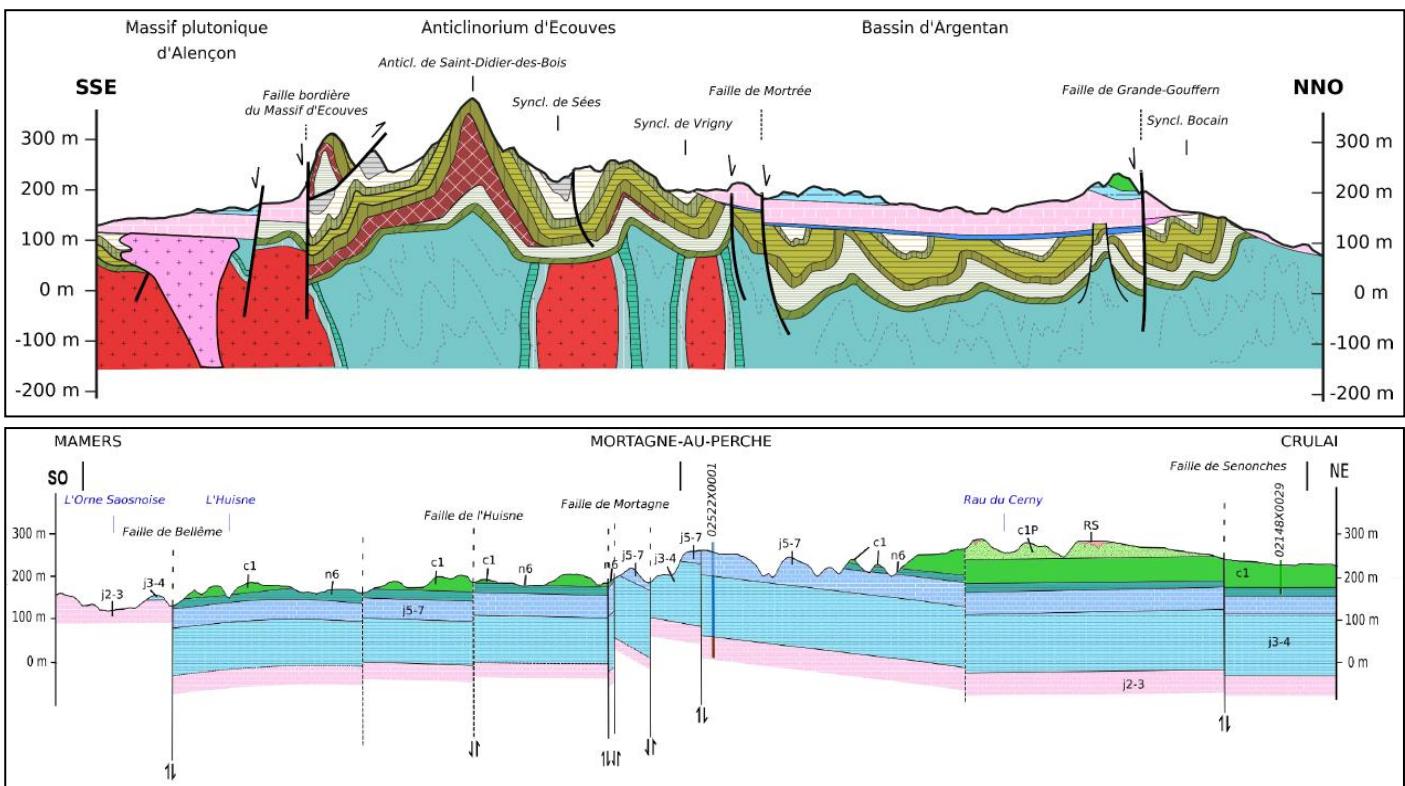
La phase 2, actuellement en cours, consiste en la « valorisation de la connaissance du patrimoine constitué par les ressources en eau du département de l'Orne et outil intégré d'aide à la gestion patrimoniale de ces ressources ». Elle comporte les 5 volets suivants :

- Volet 1 – **Elaboration de cartes piézométriques à l'échelle départementale pour chaque grand ensemble aquifère** en terrains sédimentaires et de socle ;
- Volet 2 – **Caractérisation des propriétés et du fonctionnement des systèmes aquifères sédimentaires** à partir des données synthétisées précédemment ;
- Volet 3 – **Caractérisation des propriétés et du fonctionnement des aquifères de socle** à partir des données synthétisées précédemment ;
- Volet 4 – **Réalisation d'un atlas hydrogéologique** compatible avec les cartes piézométriques existantes dans les départements voisins et en région Normandie ;
- Volet 5 – **Valorisation et diffusion des résultats** et des données au travers des outils publics de mise à disposition et communications auprès des acteurs de l'eau.

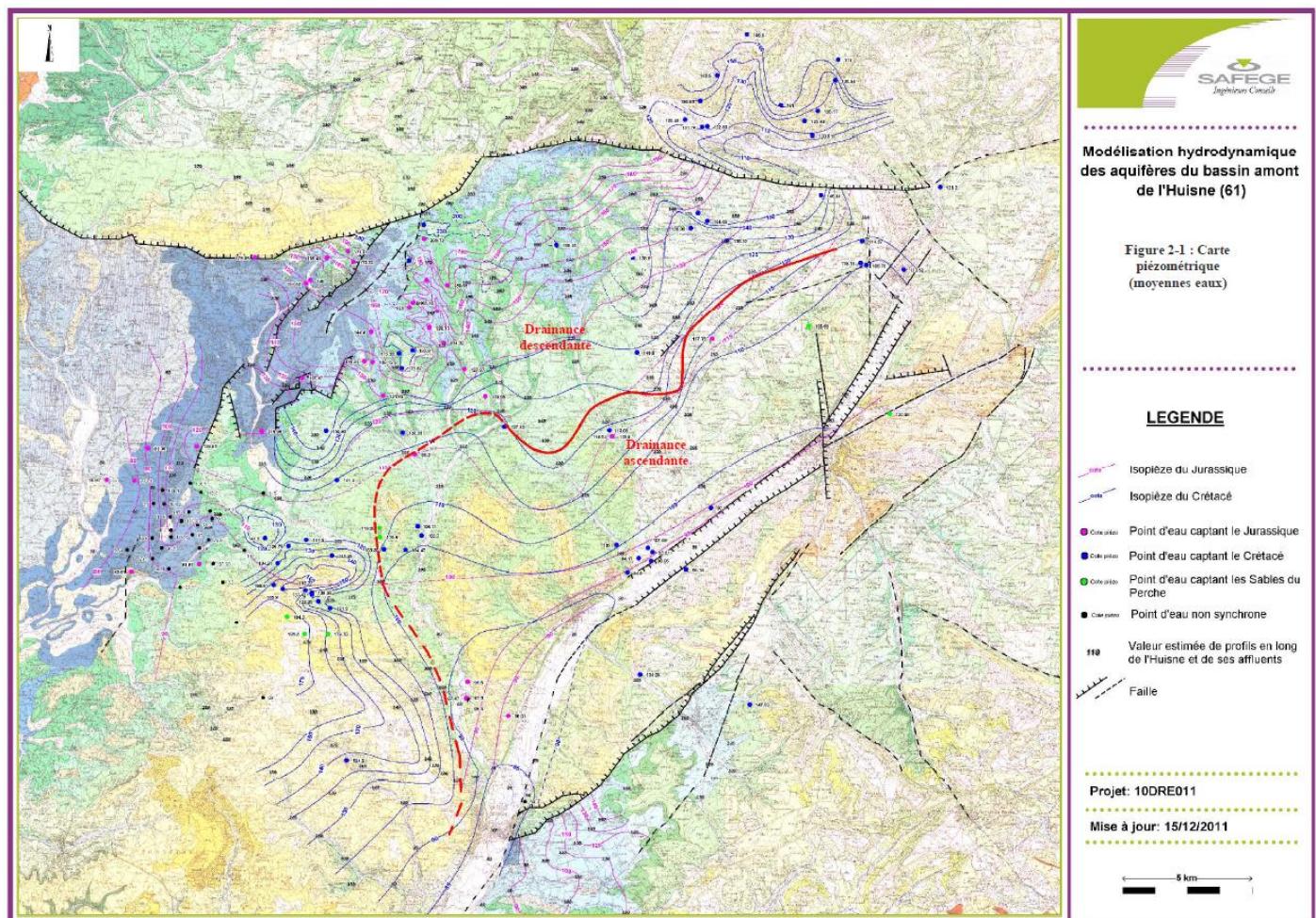
En 2024, les volets 1 à 4 ont été terminés. L'élaboration des cartes piézométriques et la caractérisation hydrodynamiques des aquifères a permis de dégager des modèles conceptuels de **recharge de nappe**, **d'échanges inter-nappes**, et de **vitesses d'écoulement au sein des nappes**, notions fondamentales dans la recherche en eau souterraine et dans la protection et la gestion des ressources en eau souterraine.

L'analyse fine des cartes piézométriques par grand ensemble aquifère a également permis de dégager des **zones favorables pour les recherches en eau** souterraine (zones de rivières plus soutenues, zones de plus fortes transmissivités, etc.).

## Coupes géologiques issues de l'Atlas géologique et hydrogéologique de l'Orne :



## Piézométrie des nappes du Cénomanien (ZRE) et de l'Oxfordien sur le bassin de l'Huisne :



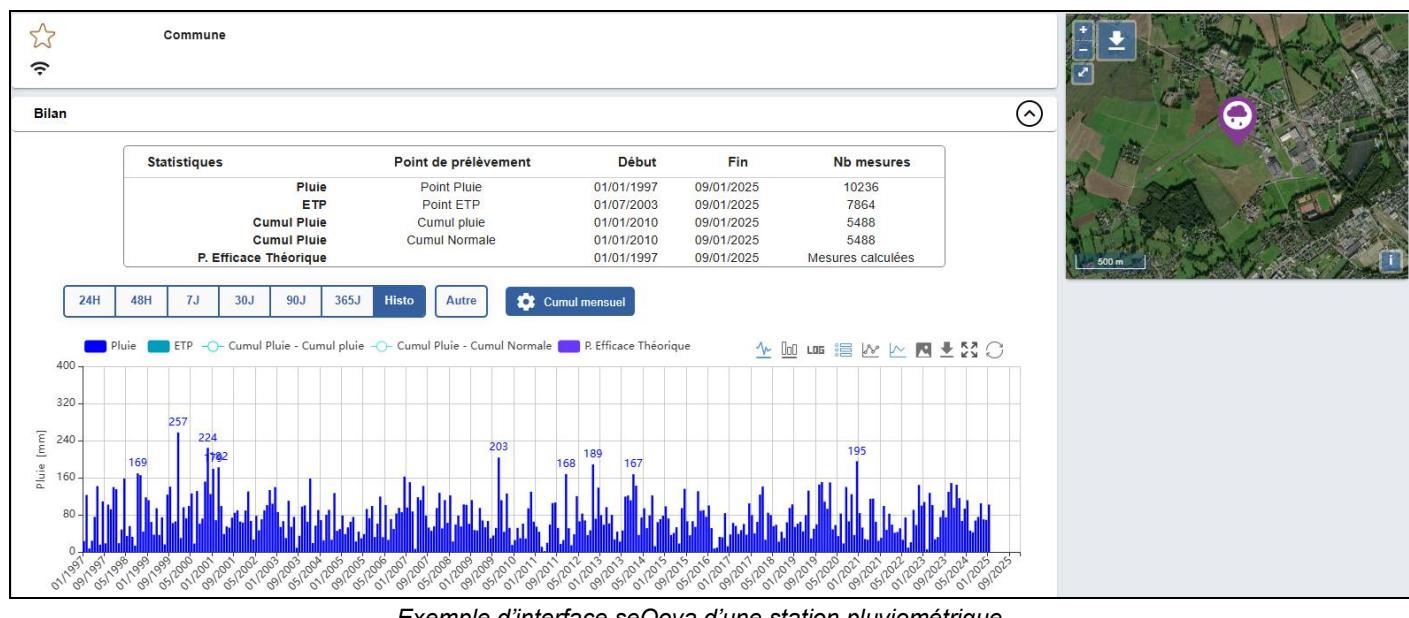
## 1-2 Valorisation de la connaissance

En 2024, le SDE a poursuivi le développement des fonctionnalités de sa **plateforme numérique de gestion de toutes les données relatives à l'eau** en général et à l'eau potable en particulier. Cette plateforme numérique, nommée **seQoya** et déployée par l'entreprise Aquasys (Nantes), est un logiciel applicatif disponible sur Internet qui bénéficie des évolutions apportées par l'ensemble de ses utilisateurs, notamment de différents syndicats départementaux du Grand Ouest.

Le logiciel regroupe, à l'échelle du département de l'Orne (en gras, les modules de seQoya ayant fait l'objet de développements particuliers en 2024) :

- Les données piézométriques de suivi des niveaux des nappes d'eau souterraine,
- Les données issues du suivi d'exploitation des ouvrages de production
  - ↳ Données brutes : niveau, débit, temps de pompage journalier, volume de prélèvement journalier
  - ↳ Données calculées : rabattement, débit spécifique (indicateur de productivité)
- Les données hydrologiques de suivi des débits et hauteurs d'eau des rivières,
- **Les données pluviométriques,**
- Les données de qualité d'eau (brute et traitée),
- Les données patrimoniales (ouvrages de production, de transport, de stockage, de distribution),
- **Les données propriétaires dans les périmètres de protection des captages,**
- Les données administratives et de gouvernance,
- **Les données issues des RPQS.**

L'ensemble de ces données sont géolocalisées et présentées sous formes cartographique et graphique. Des modèles prédictifs sont également disponibles sur les volets quantitatifs.

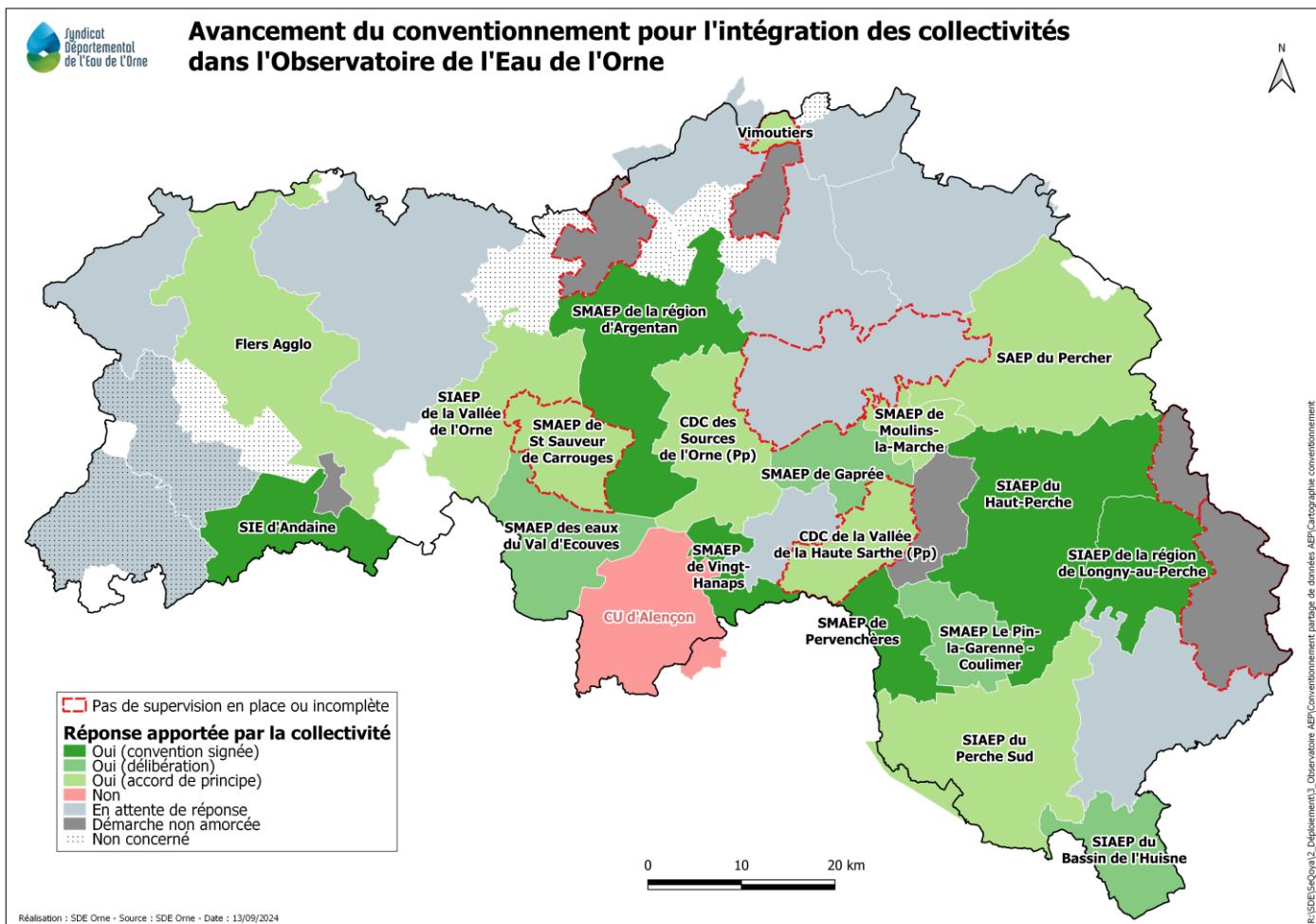


SeQoya est avant tout un **outil d'aide à la décision** offrant une vision la plus globale possible des problématiques relatives à l'eau potable dans le département.

En ce qui concerne le volet de suivi d'exploitation, le SDE a initié en 2023 un travail auprès de l'ensemble des collectivités productrices et distributrices d'eau potable du département de l'Orne afin d'intégrer dans seQoya l'ensemble des données « Eau » dont elles disposent, notamment les données d'exploitation des ouvrages de prélèvement en eau. **L'objectif est de parvenir à un meilleur pilotage du parc AEP et d'identifier de manière proactive les ouvrages nécessitant des réhabilitations et/ou régénérations.**

En 2024, sur un total de 36 collectivités responsables de la production d'eau potable :

- **19 ont exprimé leur intérêt à intégrer leurs données dans l'Observatoire ;**
- 1 ne souhaite pas intégrer ses données dans l'Observatoire mais est susceptible de les fournir ponctuellement pour des besoins d'analyse ;
- 10 n'ont pas apporté de réponse ;
- la démarche n'a pas été amorcée sur 6 collectivités (régies).



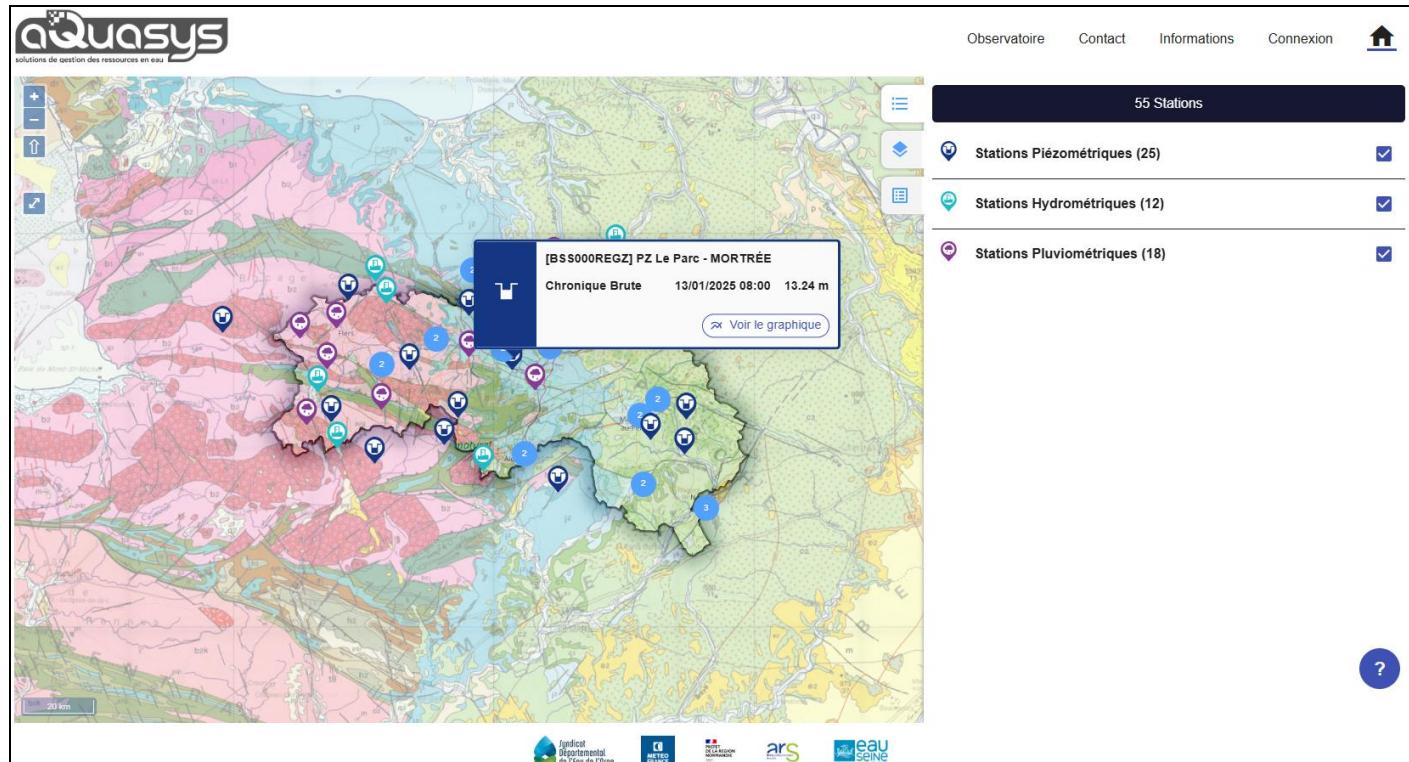
A noter qu'avant toute intégration de données dans l'Observatoire de l'Eau de l'Orne, celles-ci doivent être produites et validées. Les collectivités doivent donc être équipées au préalable en matériel de mesure (en rose sur la carte ci-dessus les collectivités dont un besoin a été identifié).

Les collectivités productrices d'eau potable ayant pour la plupart délégué la gestion de leur service public, la mise en place d'un protocole automatique d'échange des données d'exploitation entre les collectivités et le SDE nécessite l'implication des délégataires : STGS, Eaux de Normandie, VEOLIA et SAUR dans l'Orne. **Le parti-pris en 2024 a été l'échange direct entre les délégataires et les agents techniques du SDE, en collaboration avec Aquasys**, pour l'écriture et la mise en œuvre de tels protocoles informatiques. Cependant, le SDE n'étant pas client de ces entreprises, des difficultés sont

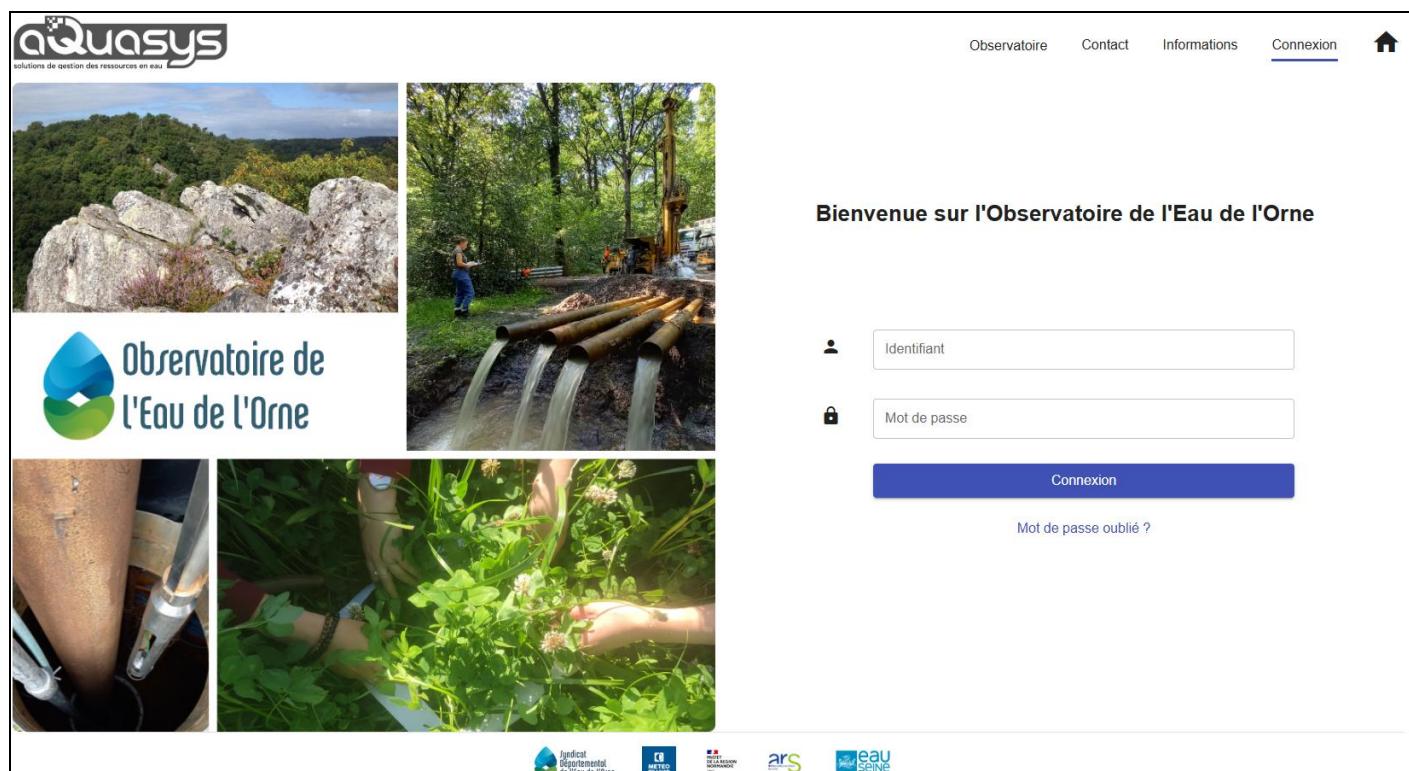
apparues. De ce fait, à ce jour, seules les données d'exploitation du Haut-Perche et de Moulins-la-Marche sont transmises au SDE et intégrées dans seQoya manuellement selon une fréquence mensuelle.

En parallèle cette année, l'**Observatoire de l'Eau de l'Orne** a été déployé. Cette plateforme annexe permet à tout utilisateur de consulter les données intégrées et valorisées dans seQoya suivant deux voies :

- un accès grand public (*piézométrie, hydrométrie, pluviométrie*)



- un accès restreint aux données privées (*données d'exploitation AEP, données de gestion patrimoniale, données sur la qualité de l'eau brute*)



Le SDE continue de travailler en étroite collaboration avec Aquasys afin d'optimiser l'expérience utilisateur de navigation sur l'Observatoire de l'Eau de l'Orne.

NB : l'Observatoire est accessible depuis le site internet du SDE ou l'adresse <https://observatoire-eau.sde61.fr/>.

## 1-3 Recherche en eau souterraine



Les recherches en eau souterraine sont focalisées sur le Domfrontais qui connaît d'importantes tensions sur ses ressources actuelles, aujourd'hui à 100 % superficielles.

L'objectif est de diversifier cet approvisionnement en faisant davantage appel aux eaux souterraines.

Face aux oppositions locales de riverains de sites propices aux recherches et aux freins administratifs vis-à-vis de la création de nouveaux forages de prélèvement, **les recherches en eau ont été fortement ralenti en 2024**.

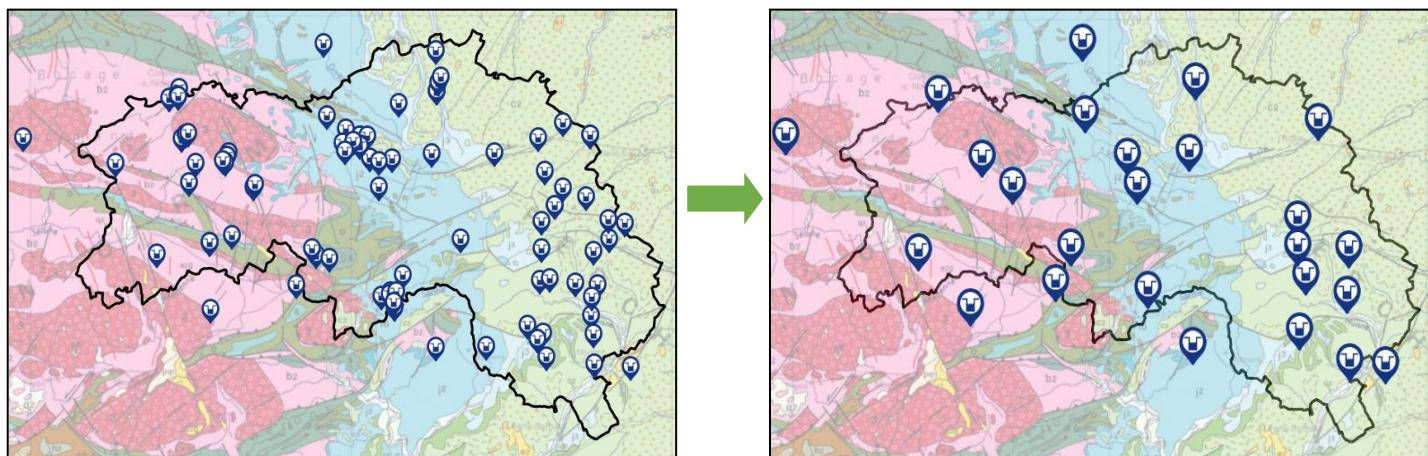
Fin 2024, deux sondages de reconnaissance ont été effectués dans la **vallée de l'Egrenne** sur l'axe Domfront – Lonlay-l'Abbaye (La Mangéantière). Début 2025, des tests quantitatifs et qualitatifs sont prévus sur le plus productif des 2 forages de reconnaissance.



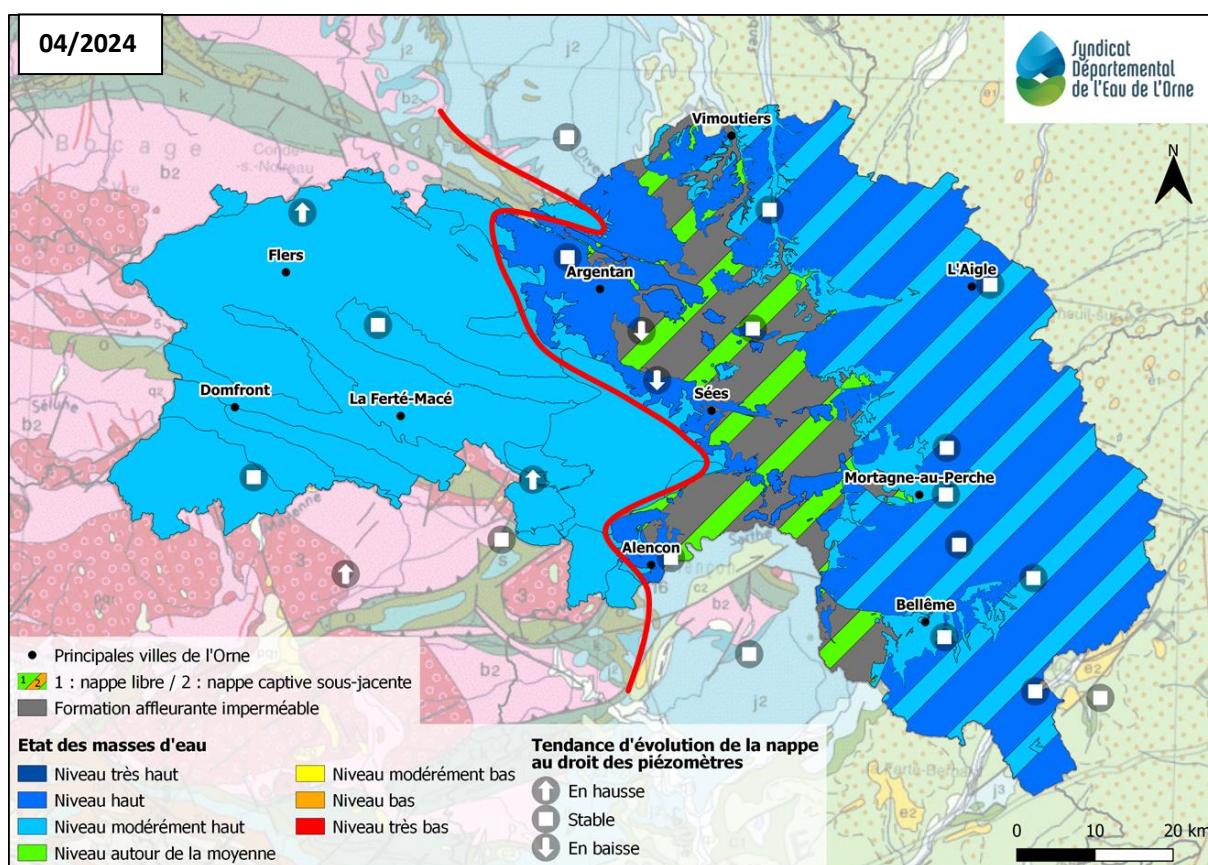
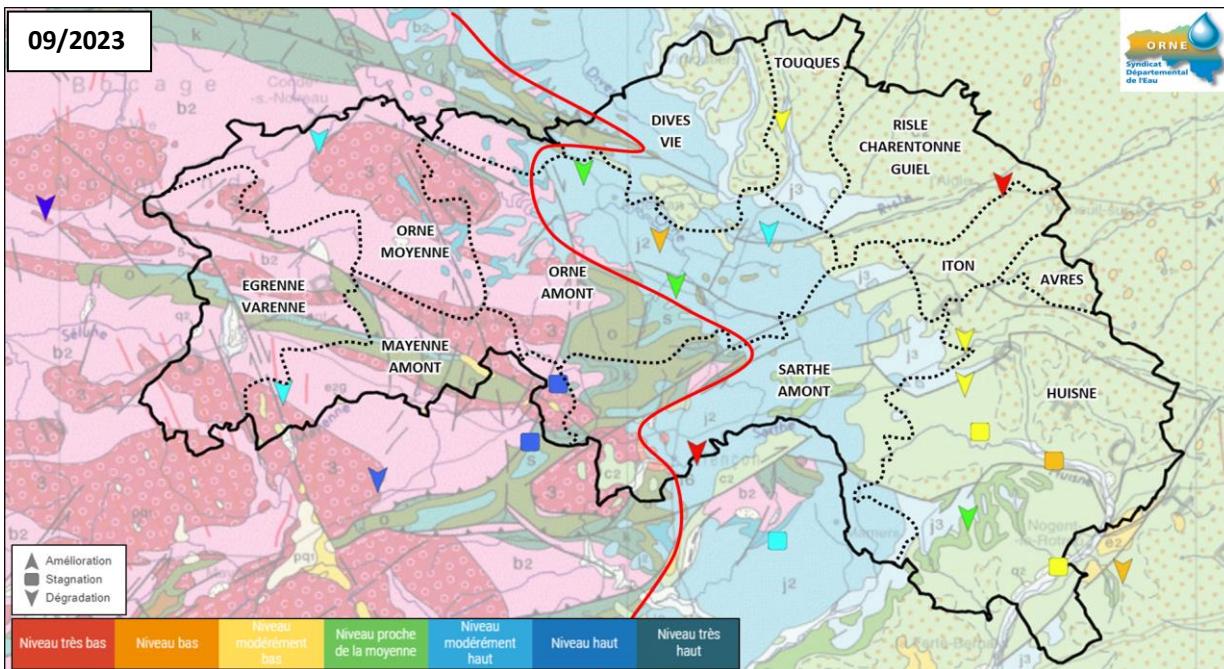
## 1-4 Réseau piézométrique départemental

Le SDE poursuit le portage et la valorisation technique de **son réseau piézométrique couvrant tout le département de l'Orne**. Grâce à ce réseau, le SDE informe les services de l'Etat, les usagers et le grand public quant à l'état quantitatif des nappes d'eau souterraine sur le territoire, notamment lors des Comités Ressource en Eau (ex-Comités Sécheresse).

Sur une centaine de piézomètres intégrés en base, le SDE sélectionne ceux considérés comme étant les plus représentatifs de l'état des nappes du département. Leur représentativité s'évalue notamment par leur position géographique, la nappe qu'ils interceptent, la longueur de leur chronique de données, l'influence des prélèvements en eau alentour sur leur chronique de données ou encore la pérennité estimée du piézomètre. **En 2024, le SDE a ajouté à la liste des piézomètres représentatifs deux ouvrages traversant la nappe contenue dans l'aquifère des schistes du Briovérien**, amenant le nombre total de piézomètres destinés au suivi global des nappes à 25.



En vue de simplifier la lecture et la compréhension des cartes piézométriques qu'il produit, le SDE a également introduit en 2024 les **cartes piézométriques par masse d'eau** – en remplacement des cartes de situation ponctuelle – en cohérence avec les résultats de l'Atlas Géologique et Hydrogéologique de l'Orne (voir paragraphe 1-1).



Enfin, le SDE effectue depuis 2022 un important travail d'investissement sur son réseau piézométrique afin de moderniser les installations de mesure et de télétransmission. A noter que ces investissements sont supportés sur les fonds propres du SDE, sans subvention publique.

## 1-5 Etudes prospectives - Volumes prélevables

### Gestion quantitative des ressources à l'horizon 2070 – 2100 avec prise en compte du changement climatique

Le SDE participe à diverses études prospectives destinées à appréhender la gestion quantitative des ressources en eau superficielles et souterraines en vue du changement climatique.

Pour rappel, les projections climatiques tendent globalement aux réponses suivantes sur la Normandie (sources : Ministère de la Transition Ecologique – DRIAS – [www.drias-climat.fr](http://www.drias-climat.fr)) :

- Précipitations :

- ↳ Hivers plus humides, avec de gros cumuls sur des courtes durées
- ↳ Etés plus secs, avec des sécheresses plus fréquentes et plus longues
- ↳ Au global sur l'année : pas d'évolution sensible des précipitations annuelles mais une répartition des précipitations très contrastée sur l'année et une forte polarisation saisonnière

- Températures : + 4°C à l'horizon 2100

- ETP (évapotranspiration) : +100 (+15%) à +200 mm/an (+30%) à l'horizon 2070-2100

Les premiers résultats montrent un **accroissement de la tension quantitative** sur les ressources, en particulier en période d'étiage. Des plans d'actions visant à la sobriété des consommations en eau et à la **diversification des sources d'approvisionnement** pour l'eau potable devront être mis en œuvre, notamment avec une **baisse importante du recours aux eaux de surface** ou aux eaux souterraines peu profondes alimentant les eaux de surface.

Les différentes études et travaux de concertation entre usagers de l'eau (AEP, industrie, agriculture) en cours sur le département de l'Orne et auxquelles participe le SDE sont les suivantes :

Etude	Structure porteuse	Périmètre	Débouchés de l'étude
Etude HMUC Sarthe Amont (Hydrologie – Milieux – Usages - Climat)	SAGE Sarthe Amont (Syndicat de Bassin de la Sarthe)	Bassin versant de la Sarthe Amont (2 882 km <sup>2</sup> )	Détermination des volumes prélevables mensuels par sous-unités de gestion et par usage Révision du SAGE Sarthe Amont
Eau Cap 2070 – SAGE Mayenne	SAGE Mayenne (Conseil départemental de la Mayenne)	Bassin versant de la Mayenne (4 352 km <sup>2</sup> )	Détermination des volumes prélevables par sous-unités de gestion et par usage Démarrage d'un Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le SAGE Mayenne
Etude d'impact quantitatif du changement climatique sur les ressources en eau de la ZRE Bajo-Bathonien et du bassin de la Touques	Conseil départemental du Calvados	ZRE du Bajo-Bathonien élargie (avec BV Orne moyenne)  Bassin versant de la Touques = 7 600 km <sup>2</sup>	Actualisation du modèle hydrodynamique du Bajo-Bathonien  Modélisation de l'impact quantitatif du changement climatique sur les ressources
Plan de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Calvados	Conseil départemental du Calvados	Département du Calvados  ZRE du Bajo-Bathonien (dont Orne)  Bassins versants de la Vire, de l'Orne, de la Dives et de la Touques = 6 247 km <sup>2</sup>	Sur des aspects tant quantitatifs que qualitatifs : Etat des lieux Bilan besoins/ressources Scénarios Plans d'actions

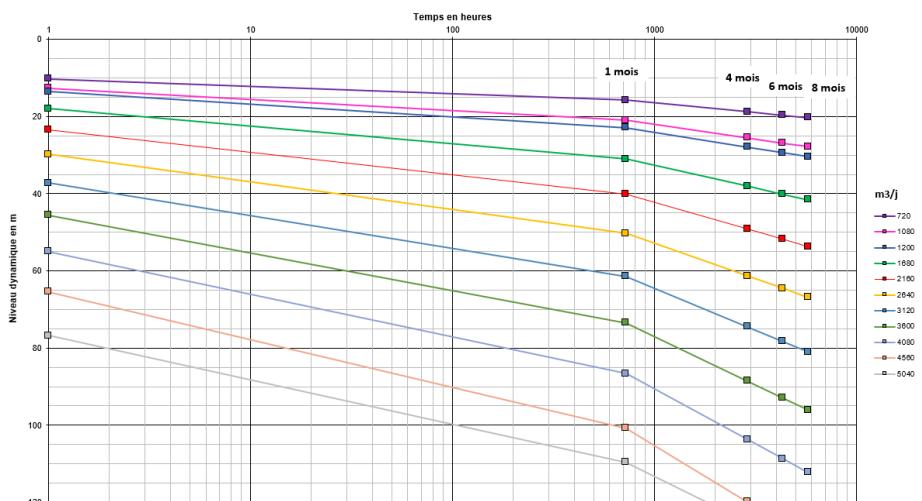
## 2- PRODUCTION

### 2-1 Nouvelles ressources potentielles

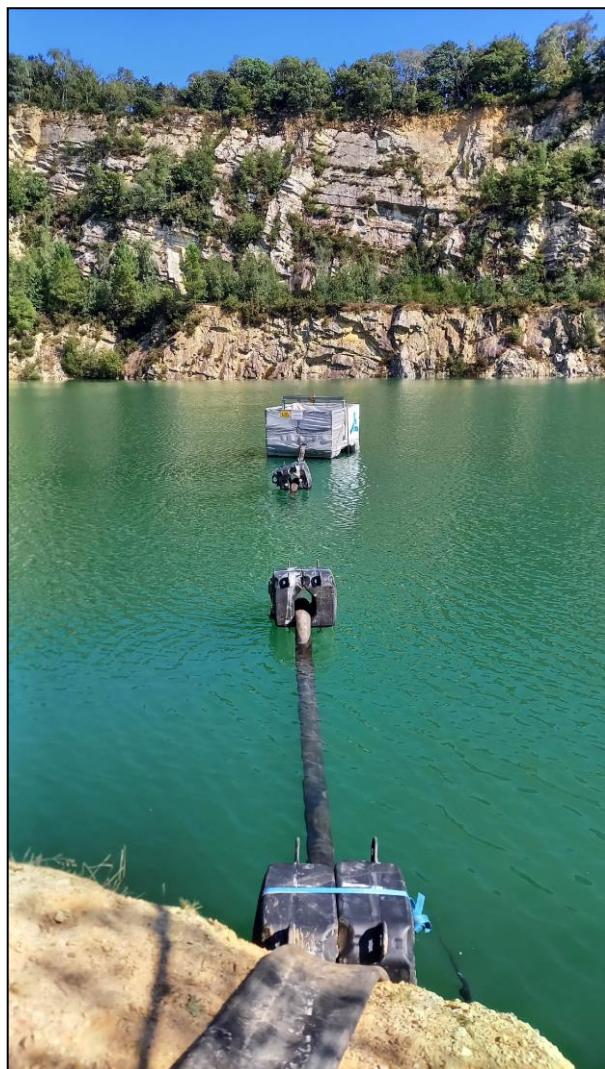
- Forages de « La Croix Naudet » (La Ferté-Macé) et de « Bois de Magny » (Magny-le-Désert)



- Forages de sécurisation potentielle réalisés au début des années 2000 (pas encore en service)
- Essais de pompage de très longue durée (6 mois d'octobre 2023 à avril 2024) au débit global de **80 m<sup>3</sup>/h** (1 920 m<sup>3</sup>/jour)
- Suivi du niveau de la nappe et des captages environnants (y compris forage thermal de Bagnoles-de-l'Orne)
- Etudes des incidences alentours (sources, rivières, zones humides)
- Analyses d'eau mensuelles et suivi de la qualité des eaux
- Simulation et projection d'exploitation à très long terme



- **Ancienne carrière de grés du Gué Plat à la Ferrière-aux-Etangs**



- Essai de pompage de 2 mois à hauteur de 200 000 m<sup>3</sup>
- Suivi du niveau dans la carrière et ses alentours
- Evaluation de l'apport en provenance des eaux souterraines
- Analyses laboratoire mensuelles et suivi de la qualité

Premiers résultats (interprétations en cours) :

- ↳ Apport d'eau souterraine nul ou négligeable
- ↳ Fluctuation du niveau depuis 20 ans au grès des pluies et de l'évaporation (bilan positif, remplissage continu depuis 20 ans)
- ↳ Qualité d'eau satisfaisante
- ↳ **Volume stockable > 500 000 m<sup>3</sup>**
- ↳ Recharge artificielle nécessaire pour un usage du stock récurrent (chaque année ou même une année sur 3 à 5)

Suites :

- Poursuite du suivi du niveau et de la dynamique du plan d'eau
- Etablissement des scénarios techniques de remplissage et d'usage, et chiffrages associés

- Forage de Bouzance à St-Didier-sous-Ecouves



- Forage de sécurisation réalisé en 2010 (non encore en service)
- Diagnostic et réhabilitation du forage en 2024 :
  - ↳ Détubage du forage (retrait crépine PVC)
  - ↳ Développement de la productivité par soufflage, développement des horizons sableux
  - ↳ Diagraphies de positionnement des arrivées d'eau
  - ↳ Test de productivité du forage
  - ↳ Analyse laboratoire de potabilité
  - ↳ Interprétation des diagraphies et essais de pompage en cours
- Suivi continu du niveau de la nappe captée et étude de sa dynamique de recharge et de vidange
- **Essai de pompage de longue durée (de l'ordre de 6 mois) à prévoir**

- Forage du Clos Henri à Essay



- Forage de sécurisation réalisé en 2013 (pas encore en service)
- Diagnostic et réhabilitation du forage en 2024 :
  - ↳ Débudgeage du forage (retrait crête PVC)
  - ↳ Développement de la productivité par soufflage
  - ↳ Dessablage (retrait sable très fin) du forage : augmentation de productivité et réduction des problèmes de turbidité
  - ↳ Diagraphies de positionnement des arrivées d'eau
  - ↳ Test de productivité du forage
  - ↳ Analyse laboratoire de potabilité
- Qualité d'eau satisfaisante, à confirmer sur le long terme (traces de pesticides)
- Capacité de production à confirmer sur le long terme compte-tenu du contexte captif (bonne protection qualitative mais mauvaise recharge quantitative)
- Suivi continu du niveau de la nappe captée et étude de sa dynamique de recharge et de vidange
- **Essai de pompage de longue durée (de l'ordre de 6 mois) à prévoir**

## 2-2 Mise en production de nouvelles ressources

### ▪ Forages de « La Bordinière » (Saint-Aubin-d'Appenai) :



- Transformation du 1<sup>er</sup> sondage de reconnaissance en un 2<sup>ème</sup> forage définitif F2 : retrait tubage PVC, alésage, pose et cimentation d'une chambre de pompage en inox, remise en trou nu de la partie captante
- Diagraphies de réception
- Essais de pompage
- Analyses de confirmation de l'**excellente qualité de l'eau** (identique au forage F1)
- Confirmation de la productivité (identique F1) : **20 m<sup>3</sup>/h** (25 m<sup>3</sup>/h en pointe), **400 m<sup>3</sup>/j** (500 m<sup>3</sup>/j en pointe), à répartir sur les 2 forages en pompage simultané pour réduire les rabattements
- Parcellle à acquérir
- Procédure d'autorisation de prélèvement et de mise en place des périmètres de protection en cours (**procédure DUP**)
- Maîtrise d'œuvre de création de l'**usine de traitement** (déferrisation, chloration) et de raccordement au réseau en cours



## 2-3 Dossiers d'autorisation de prélèvement

(Code de l'Environnement – DDT61)



### ▪ Forage « Les Feugerets F2 » à Appenai-sous-Bellême

- Révision des arrêtés préfectoraux du 30 juin 1998 et 15 juillet 1998 relatifs au forage sis au lieu-dit « Les Feugerets » avec substitution du captage «Feugerets F1» par le forage «Feugerets F2» et mise à jour des éléments du cadastre
- Arrêté obtenu en 2024, portant modification de l'arrêté préfectoral du 30 juin 1998

### ▪ Forages « La Clouterie » à La Ferté-en-Ouche

- Enquête publique
- Obtention de l'arrêté d'autorisation de prélèvement en 2024

### ▪ Forages et prise d'eau de rivière (Noireau) « La Rouillerie » à Caligny

- Enquête publique
- Obtention de l'arrêté d'autorisation de prélèvement en 2024

## 2-4 Sécurisation et diversification – Etudes sectorielles

Deux territoires concernés : Bocage Sud et Pays d'Auge et de la Dive

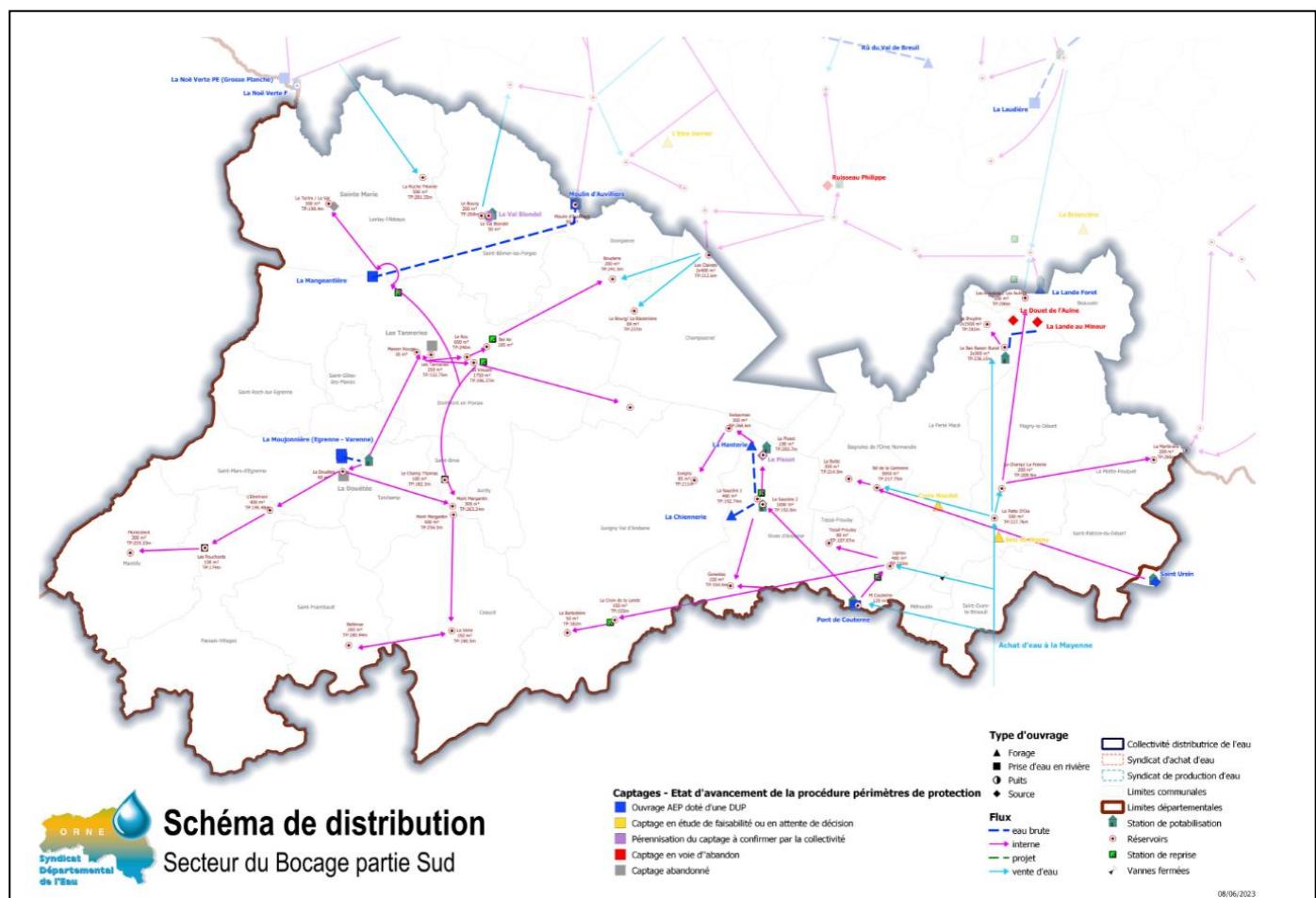
### Secteur Bocage Sud

La sécurisation quantitative et/ou qualitative n'est pas effective sur tout le secteur Sud-Ouest du département et pour toutes les collectivités du secteur. Le Schéma Directeur de Sécurisation Départementale de 2008 y est très peu mis en œuvre avec pour conséquence un risque de rupture partielle ou totale en cas de défaillance quantitative (sécheresse) ou qualitative (pollution).

L'alimentation en eau potable du secteur connaît une trop forte dépendance aux eaux de surface (75 % de l'approvisionnement) particulièrement vulnérables tant quantitativement que qualitativement, dans un contexte de demande croissance des industries agro-alimentaires.

Fort de ce constat, il est proposé d'élaborer un schéma sectoriel de sécurisation et de diversification en faisant davantage appel aux eaux souterraines. Les collectivités concernées par cette étude sont les suivantes :

- SMAEP de la région de Domfront
- SIAEP de Passais
- SMPEP du Domfrontais et du Passais
- SIE d'Andaine
- Flers Agglo pour la commune de la Ferté Macé
- Commune de Bagnoles de l'Orne
- SM d'Achat d'Eau à la Mayenne
- SIAEP de Magny le Désert



Sur la base des installations déjà existantes (usines, réseaux, réservoirs), et sans prise en compte de la gouvernance aujourd’hui en place (effacement des frontières de syndicats), les scénarios techniques de sécurisation ont été établis, à savoir :

- mise en service de **nouveaux forages** (y compris dossier réglementaire),
- création d'**usine(s) de traitement**,
- pose des canalisations de **raccordement** aux réseaux existants (châteaux d'eau de tête), y compris réservoirs intermédiaires éventuels

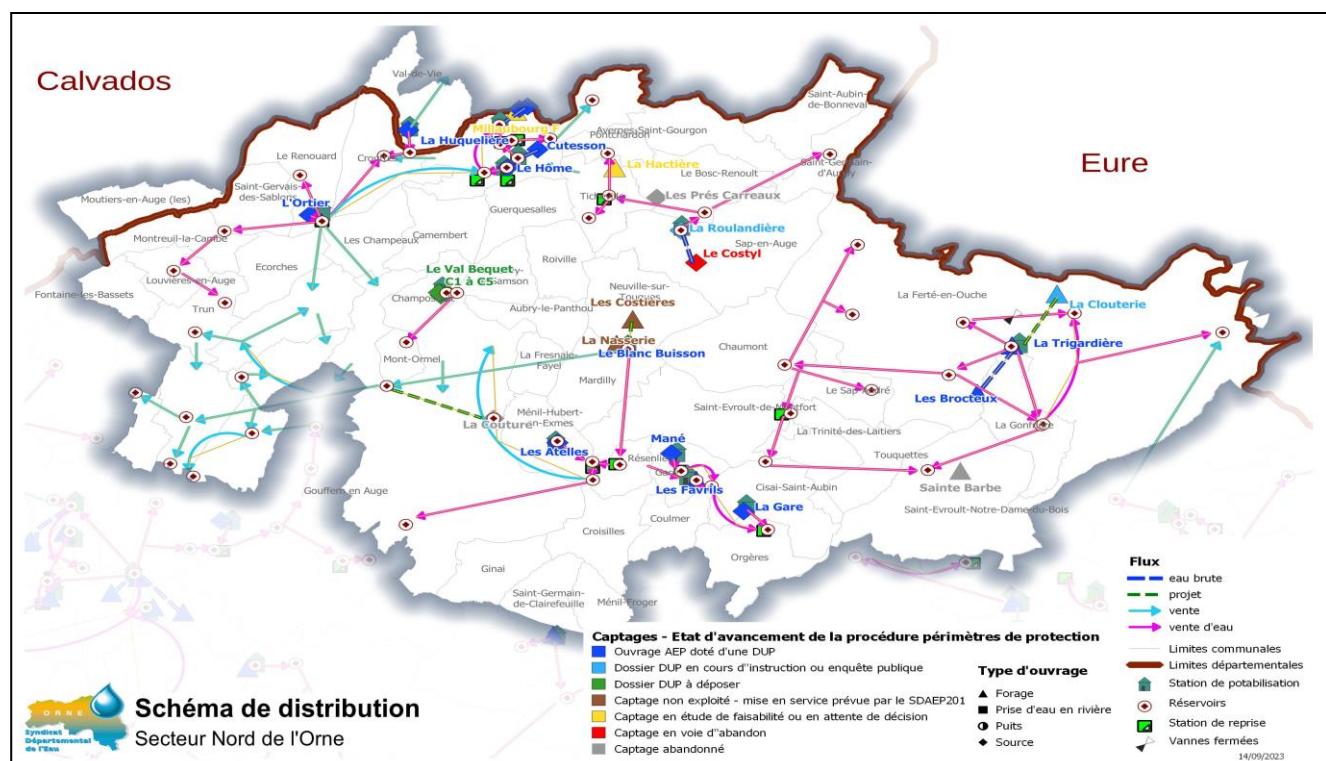
Le chiffrage des travaux est en cours.

La restitution de l'étude est prévue pour le printemps 2025.

## Secteur Dive - Pays d'Auge – Pays d'Ouche

A l'image du Bocage fortement dépendant des eaux de surface, ce secteur est fortement dépendant d'eaux de sources pour son approvisionnement en eau potable, ce qui se traduit par une vulnérabilité quantitative et qualitative. Les eaux souterraines plus profondes et plus résilientes tant quantitativement que qualitativement y sont trop peu exploitées. Les rares forages exploités sont donc souvent surexploités et connaissent d'importantes baisses de productivité sans qu'il ne soit possible d'entreprendre des travaux de réhabilitation faute de sécurisation effective pour pouvoir les arrêter (cas des forages de Blanc Buisson et des Brocteux notamment).

Pour parvenir à la sécurisation du secteur, le SDE dispose de forages productifs et de bonne qualité captant la nappe captive et protégée de l' Oxfordien. De la même manière que dans le Bocage, l'étude de sécurisation du secteur Nord-Est s'attache à étudier la mise en service de ces forages et les interconnexions possibles afin de diversifier l'approvisionnement en eau potable avec davantage d'eaux issues de nappes captives plus résilientes.



Cette étude sectorielle de sécurisation et de diversification a été conduite par le SDE sur :

➤ 5 syndicats intercommunaux :

- SIAEP de Champosoult
- SIAEP de l'Ortier
- SIAEP de la région de Gacé
- SIAEP de la Roulandière
- SIAEP de la Trigardiére

➤ 1 syndicat d'achat et de revente :

- Syndicat d'achat d'eau de la région de Trun (achat d'eau à Gacé)

➤ 9 communes :

- Vimoutiers
- Canapville
- Coudehard
- Gouffern-en-Auge\*
- Trun\*
- Neauphe-sur-Dives\*
- Tournai-sur-Dives\*
- Saint-Lambert-sur-Dives\*
- Villedieu-les-Bailleuls\*

(\* communes adhérentes au Syndicat d'achat d'eau de la région de Trun)

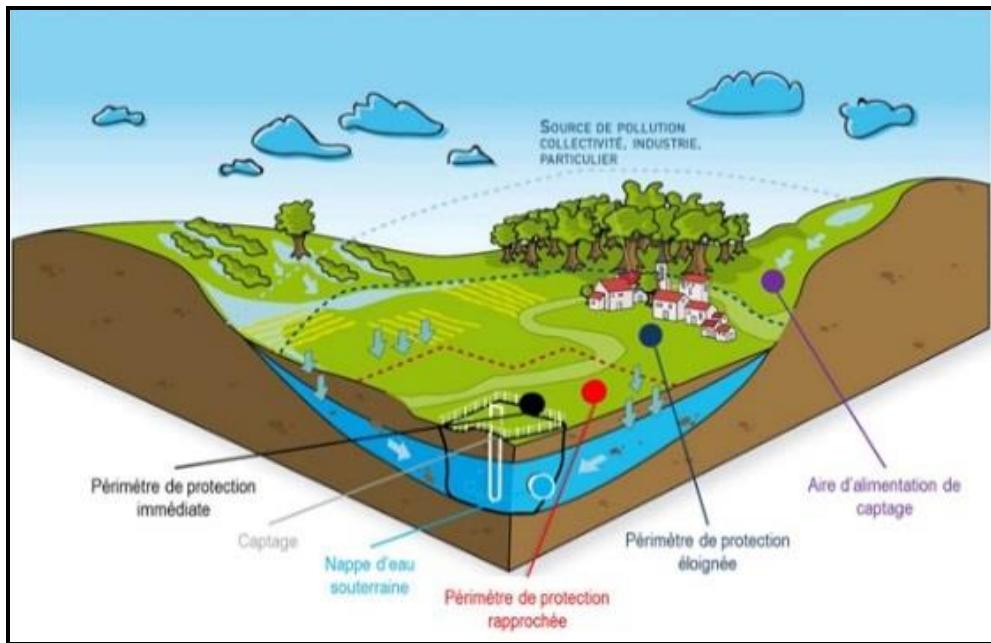
La restitution de l'étude en COPIL (SDE, Agence de l'Eau, Conseil départemental, DDT61, élus du secteurs) a eu lieu en Mairie de Vimoutiers le 30 octobre 2024.

Le montant total des **travaux de sécurisation s'élève à 7 M€**, répartis comme suit :

Mise en service du forage des « Costières » à Neuville-sur-Touques et raccordement au réseau (usine existante)	500 000 €
Mise en service du forage de la « Hactière » à Ticheville et raccordement au réseau (y compris création d'une usine de traitement)	3 500 000 €
Interconnexions entre syndicats et maillages internes	1 000 000 €
Augmentation des capacités de stockage	2 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000 000 €</b>

# 3- PROTECTION DE LA RESSOURCE

## 3-1 Procédure de périmètre de protection



Dossiers de déclaration d'utilité publique :

Les Déclarations d'Utilité Publique (DUP) couvrent :

- L'instauration des Périmètres de Protection (Code de la Santé Publique)
- L'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine (Code de la Santé Publique)
- La dérivation des eaux (Code de l'Environnement)
- L'autorisation de prélèvement, en particulier pour les captages non encore en service (Code de l'Environnement)

En 2024, le Préfet de l'Orne a signé les **arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique** sur les captages suivants :

- ✓ Prise d'eau de "**La Rouillerie**" sur Montilly-sur-Noireau et Forages "**La Rouillerie**" sur Caligny – 2 arrêtés préfectoraux du 11/09/2024, pour Flers-agglo
- ✓ Forages de "**La Clouterie**" sur la commune de La Ferté-en-Ouche – arrêté préfectoral du 24/09/2024 pour le SIAEP de la Trigardière.

## Enquête publique réalisée en 2024 :

- ✓ Du 19/03/2024 au 18/04/2024 - pour la Prise d'eau de "**La Rouillerie**" sur Montilly-sur-Noireau et Forages "**La Rouillerie**" sur Caligny -- Flers-Agglo
- ✓ Du 22/04/2024 au 24/05/2024 - pour les forages de "**La Clouterie**" localisés sur la commune de La Ferté-en-Ouche – SIAEP de la Trigardièvre.
- ✓ Du 6/12/2024 au 7/01/2025 – pour les captages du "**Val-Becquet**" localisés sur la commune de Champosoult – SIAEP de Champosoult

## Dossiers déposés et jugés recevables par l'ARS (et DDT pour les nouveaux captages) :

- ✓ Dépôt final avant Enquête publique :
  - La Prise d'eau de "**La Rouillerie**" sur Montilly-sur-Noireau et Forages "**La Rouillerie**" sur Caligny -- Flers-Agglo  
⇒ Recevabilité de l'ARS reçue le 12/01/2024
  - Le "**Val Becquet**" – sur la commune de Champosoult – SIAEP de Champosoult : 5 sources  
⇒ Recevabilité de l'ARS reçue le 16/02/2024
  - La "**Roulandière**" – sur la commune du Sap-En-Auge – SIAEP de la Roulandière  
⇒ Recevabilité de l'ARS reçue le 08/01/2024

Par ailleurs, les dossiers en cours ont fait l'objet de réalisations (ou d'actualisation) d'études d'impact, de vulnérabilité et technico-économiques, ainsi que de nouveaux avis d'hydrogéologues agréés pour certains. Les services du SDE ont procédé à l'actualisation de pièces administratives et techniques.

Enfin, plusieurs réunions ont été organisées avec les services de l'ARS et de la DDT sur la procédure et l'actualisation des études.

## Mise en œuvre des arrêtés préfectoraux instaurant les périmètres de protection des captages d'eau potable

Après obtention de la DUP, **suivi par le SDE de la procédure de mise en œuvre de prescriptions**, si les collectivités le demandent. Le SDE intervient par l'intermédiaire d'une Maitrise d'Ouvrage Déléguee (MOD) :

- ✓ La "Grande Ile" et "Laudière" - SIAEP du Houlme (2 captages)
  - ↳ Envoi des conventions d'indemnisation à tous les exploitants et les propriétaires – Il convient maintenant de suivre les travaux de mise en conformité en lien avec la collectivité.
- ✓ Les "Atelles", "Mané", "Les Favrils" et "la Gare" - SIAEP de la Région de Gacé (4 captages)
  - ↳ Envoi des fiches de synthèse aux exploitants, et des courriers aux propriétaires pour inventorier les ouvrages (puits, cuves à fuel, etc...) présents dans les périmètres afin d'identifier s'il y a un risque pour la protection du captage.
    - Visite de lieux d'habitation ayant signalé la présence de cuve à fuel enterrées ou non, et de puits.



Rejet d'eaux pluviales dans un puits, à supprimer

Cuve à fuel aérienne avec canalisation en fond de cuve, non conforme et robinet hydrocarbure non autorisé

↳ Diagnostic de 2 puits chez des particuliers en vue de leur condamnation :



Ci-dessus : Pendant le diagnostic d'un puits

Ci-contre : observation dans le puits →



Prof. 18.70 m : trou nu / niveau piézométrique

✓ La "Forge" - Flers Agglo (1 captage)

↳ Envoi des fiches de synthèse aux exploitants, et des courriers aux propriétaires pour inventorier les ouvrages (puits, cuves à fuel, etc...) présents dans les périmètres afin d'identifier s'il y a un risque pour la protection du captage.

- ↳ Diagnostic de 2 forages chez des exploitants en vue de leur condamnation :



Tête d'un forage sans protection, non utilisé, à reboucher

Tête d'un autre forage non utilisé, à reboucher



#### ✓ La "Noé-Verte" Domfront-Tinchebray-Interco

- ↳ Vérification de la replantation des haies qui avaient été arrachées alors que c'est interdit dans les périmètres de protection.



Haie replantée

- ↳ Envoi des fiches de synthèse aux exploitants, et des courriers aux propriétaires pour inventorier les ouvrages (puits, cuves à fuel, etc...) présents dans les périmètres afin d'identifier s'il y a un risque pour la protection du captage.

✓ "Bas Mont Morand" - SIAEP du Bassin de l'Huisne (1 captage)

- ↳ Envoi des conventions d'indemnisation aux exploitants et aux propriétaires et paiement des indemnités
- ↳ Visite d'un lieu d'habitation et de gite pour mise en conformité de l'ANC.



Vue sur PPR à l'amont de la source

✓ "La Butte aux Frileux" - SIAEP de Marchainville (1 captage)

- ↳ Envoi des fiches de synthèse aux exploitants, et des courriers aux propriétaires pour inventorier les ouvrages (puits, cuves à fuel, etc...) présents dans les périmètres afin d'identifier s'il y a un risque pour la protection du captage.
- ↳ Information à un exploitant qui a supprimé des haies dans le PPR, qu'il doit replanter. Validation avec lui et l'ARS du projet de replantation d'un linéaire plus important en compensation.

✓ "Le Home", "Cutesson", "Petit et Grand Millaubourg" – Vimoutiers (4 captages / 3 PPR)

- ↳ Lancement de l'étude, rencontre des exploitants, visite d'un site pour vérification qu'il n'y aurait pas de risque de pollution.
- ↳ Validation du premier rendu de l'actualisation de l'étude-technico-économique.

- ✓ "La Cour", Cerisé – CUA
  - ↳ Lancement de l'étude, rencontre des exploitants ;
  - ↳ Validation du premier rendu de l'actualisation de l'étude-technico-économique.
- ✓ "Barrage de la Visance", Landisacq – Flers-agglo
  - ↳ Lancement de l'étude, rencontre des exploitants, visite d'un siège d'exploitation ;
  - ↳ Validation du premier rendu de l'actualisation de l'étude-technico-économique.
- ✓ "Val-de-Breuil", Briouze – Flers-agglo
  - ↳ Lancement de l'étude.
- ✓ "Pommeraie-Vallées", Ménil-Cibout - Tinchebray – CDC Domfront-Tinchebray-Interco
  - ↳ Lancement de l'étude.
- ✓ "Colombel" Gandelain – SMAEP des eaux du Val d'Ecouves
  - ↳ Signature de la convention MOD.

## 3-2 Captages prioritaires

### Les captages prioritaires de l'Orne.

Dans l'Orne, 18 captages ont été définis comme prioritaires. Il s'agit de captages aux problématiques différentes, à la fois nitrates pour les captages souterrains (10) et phytosanitaires pour les eaux de surfaces (8). Ces captages sont majoritairement situés sur l'Ouest du département. Dans un premier temps, en 2008, le Grenelle de l'Environnement a classé prioritaires les points de captages ornais présentés en bleu foncé dans le tableau ci-après. Dans un deuxième temps et suite à la Conférence Environnementale, de nouveaux captages prioritaires ont été classés en 2015 (en bleu clair dans le tableau ci-après).

11 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires sur le département :

- Bassin Seine-Normandie : 5 souterraines et 2 superficielles
- Bassin Loire-Bretagne : 2 souterraines et 2 superficielles

	Bassin d'alimentation	Collectivité référente	Nom du (des) captage(s)
<b>Prises d'eau de surface</b> - <b>Problématique produits phytosanitaires</b>	Rouvre (AESN)	SIAEP du Houlme	La Laudière
	Egrenne Varenne (AELB)	Flers Agglo	Le Moulin d'Auvilliers et La Mangéantière
		SMAEP de la Région de Domfront	Moujonnière Varenne et Moujonnière Egrenne
		CDC Domfront Tinchebray Interco	La Noë Verte
	Mayenne (AELB)	SIE d'Andaine	Pont de Couterne
	Visance (AESN)	Flers Agglo	Barrage de la Visance
	Commune	Collectivité référente	Nom du (des) captage(s)
<b>Forages et sources</b> - <b>Problématique nitrates et produits phytosanitaires</b>	Sées (AESN)	CDC des Sources de l'Orne	La Luzerne, Les Ormeaux, Route de Rouen
	St Hilaire le Châtel (AELB)	SIAEP du Haut Perche	Contre Bas du Bourg
	St Pierre du Regard (AESN)	Flers Agglo	Etre
	Tinchebray – Bocage (AESN)	CDC Domfront Tinchebray Interco	La Pommeraye, Les Vallées
	La Chapelle Biche (AESN)		Le Gué
	Sarceaux (AESN)	SIAEP de la Région d'Argentan	Vingt-Acres
	Dame-Marie (AELB)	SIAEP du Perche Sud	La Renardière

## Le SDE 61 : maître d'ouvrage départemental

Afin d'assurer la cohérence des actions auprès des collectivités territoriales en charge de la production et de la distribution d'eau potable dans l'Orne, le SDE de l'Orne s'est vu attribué, lors de son comité syndical du 08/03/2012, la compétence en matière de maîtrise d'ouvrage « captages prioritaires ». Depuis l'organisation de la concertation locale jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle d'un programme d'actions préventives, le SDE 61 accompagne les exploitants agricoles volontaires dans la réduction de leurs usages d'intrants dans les Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires.

### Contexte de la démarche

La présidence du COPIL départemental a été confié au Syndicat départemental de l'eau de l'Orne (SDE 61), celui-ci se compose des partenaires suivants : Agence de l'eau Loire-Bretagne ; Agence de l'eau Seine-Normandie ; DREAL Normandie ; DDT de l'Orne ; ARS Normandie – Orne ;

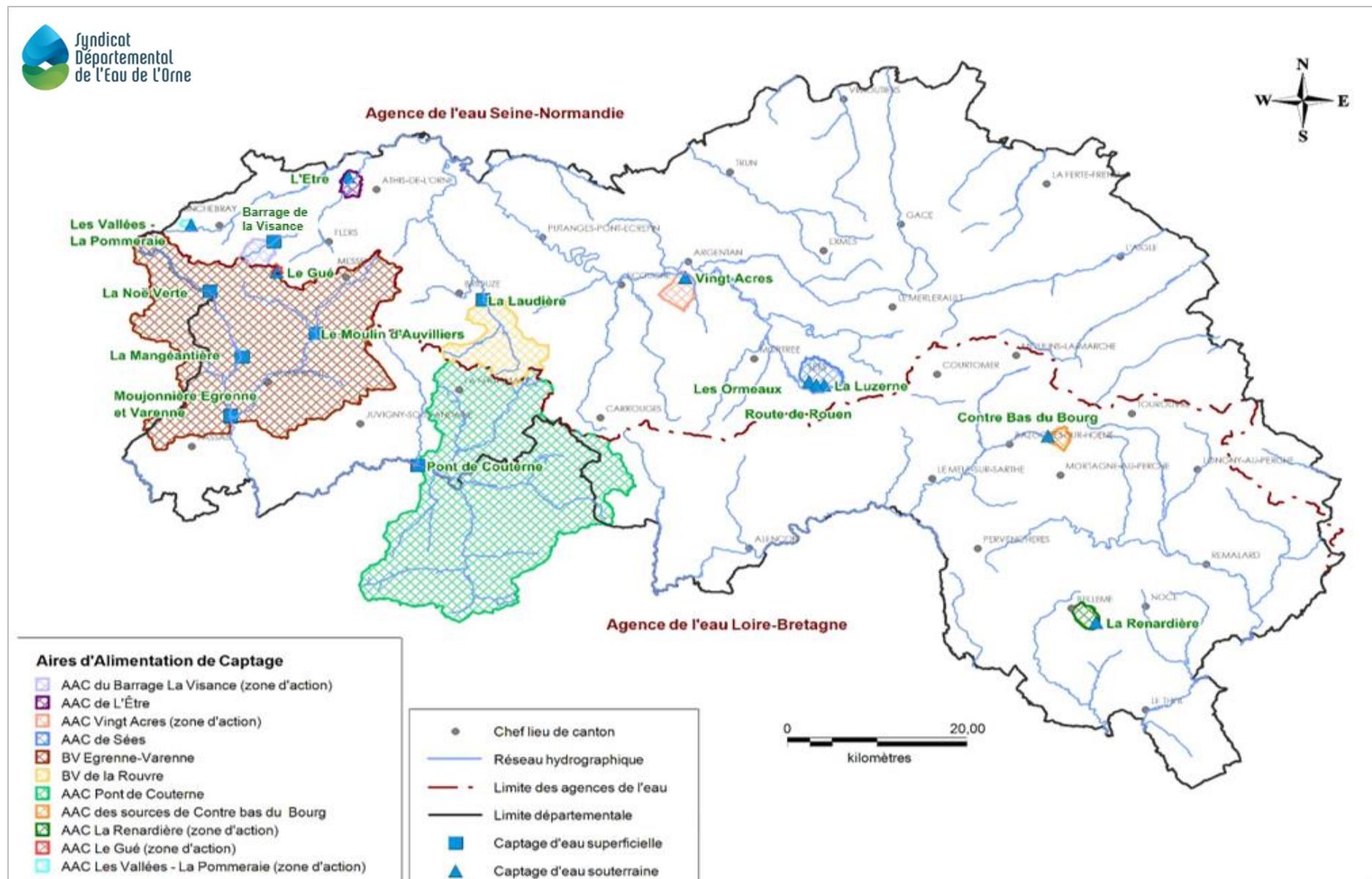
Conseil Départemental de l'Orne ; Conseil Départemental de la Mayenne ; Association Bio en Normandie ; Chambre d'Agriculture de la Mayenne ; Chambre d'Agriculture Normandie ; Réseau des CIVAMs Normands ; SAGE Mayenne ; Syndicat du Bassin de la Sarthe ; Office Française de la Biodiversité – Orne ;

Selon les sujets proposés à l'ordre du jour les collectivités en charge de l'exploitation des captages prioritaires peuvent également être conviées. Autrement, ces mêmes collectivités sont tenues informées des démarches en cours lors des comités et bureaux syndicaux du SDE 61. A l'échelle locale, pour chaque AAC, un COPIL encadre la mise en œuvre du programme d'actions défini à l'échelle du territoire concerné. Des membres sont communs avec le COPIL départemental, mais des acteurs locaux sont représentés, notamment les collectivités et les exploitants agricoles.

### Composition du COPIL départemental « Captages Prioritaires » et rôles de ses membres



## Localisation des « Captages Prioritaires » de l'Orne et de leurs aires d'alimentation



## Avancement de la démarche

	Etudes conduites	Programme d'actions	Autres actions
Forages de Sées (1 400 ha)	DTPA : Septembre 2014	Validé : Février 2016 Évalué : Mai 2022 <b>2ème programme à valider</b>	Campagne MAEC 2023  Lancement d'une étude PSE
Forages de l'Ètre (520 ha)	DTPA : Avril 2014  Estimation des émissions d'azote : Juin 2024	Validé : Mars 2016 Évalué : Mai 2022 <b>2ème programme à valider</b>	Campagnes MAEC 2023 et 2024 et accompagnement technique  Préparation au lancement d'une étude filières
Sources de Saint-Hilaire-le-Châtel (450 ha)	DTPA : Juillet 2014  Etude agro-pédologique : Novembre 2016	Validé : Avril 2016 Évalué : Mai 2022 <b>2ème programme validé dans le cadre du CTEau Sarthe Amont 2024-2026</b> : Octobre 2023	Contrat Territorial (CT) signé : Juin 2016 <b>2ème CT signé : 2022</b>  Stage ouvert : Estimation des émissions d'azote
La Laudière (6 200 ha)	DTPA : Avril 2014 Etude des rejets de drains agricoles entre 2016 et 2018 <b>Vulnérabilité à l'érosion actualisée en 2024</b>	Validé : Mars 2019 Évalué : Janvier 2025	Campagnes MAEC 2023 et 2024  Sensibilisation des structures de conseil agricole (2021-2024) - Projet de Charte Conseil rédigé
Pont de Couterne (53 500 ha)	DTPA : Février 2016 Contribution à l'étude « Erosion » lancée en 2021, par le CD53, dans le sous-bassin de l'Aisne et de l'Anglaine	Volet industriel et collectivité validé (Nov. 2016)  Volet agricole validé (Sept. 2019)	Contrat Territorial (CT) signé : Octobre 2015 ; et évalué en 2020 <b>2ème Contrat Territorial (CT) signé : 2022</b>  Charte conseil agricole signée : 09/12/2021  Campagnes MAEC 2023 et 2024 et accompagnement technique des exploitations engagées
Egrenne-Varenne (48 600 ha)	Suivi de l'AMPA en sortie de six STEP collectives 2016-2017  Contribution à l'étude « Erosion » lancée en 2023, par le CD53, dans le sous-bassin du Pont Barrabé	Programme d'actions validé par la DDT et l'AELB en décembre 2019  <b>Préparation au lancement d'une étude filière BNI</b>	Campagnes MAEC 2023 et 2024 accompagnement technique des exploitations engagées  Contrat Territorial (CT) signé : 2022 Projet de Charte Conseil rédigé
Sarceaux (1 106 ha)	<b>Etude de vulnérabilité :</b> Mars 2021 DTPEA : Décembre 2021	Validé : Juin 2022	Campagne MAEC 2023 Accompagnement de la stratégie foncière <b>Lancement d'une étude PSE</b>
Dame-Marie (651 ha)	Etude de vulnérabilité : Mars 2021 Etude agro-pédologique : 2021-2022	Reprise des réunions de concertation agricole & <b>Validation prévue pour 2025</b>	Participation au COPIL CT Huisne 2022-2024
Chanu-La Chapelle Biche (93 ha)	<b>Etude de vulnérabilité :</b> Août 2019  Diagnostics individuels d'exploitation (2024) : 3/4	COPIL de lancement : Juin 2020  <b>A valider en 2025</b>	Campagnes MAEC 2023 et 2024
Menil-Ciboult – Tinchebray (98 ha)	<b>Etude de vulnérabilité :</b> Août 2019	Programme d'actions dans le cadre de la dérogation aux normes de potabilité Métolachlore-ESA (Juin 2022)	DUP des périmètres de protection (27/12/2022)  Campagnes MAEC 2023 et 2024
Landisacq (958 ha)	Dynamique d'eutrophisation (Flers Agglo)  Diagnostics individuels d'exploitation (2024) : 16/22	Validé : Juin 2024	DUP des périmètres de protection (14/04/2022)  Campagnes MAEC 2023 et 2024 accompagnement technique

Suite au Comité technique agricole (COTECH) du 26/09/2023, à la réunion d'échanges avec les exploitations agricoles concernées par l'AAC du 11/12/2023 et en parallèle de la réalisation des diagnostics individuels d'exploitation, l'animatrice du SDE a engagé la concertation autour des 8 fiches actions qui composent le programme d'actions.

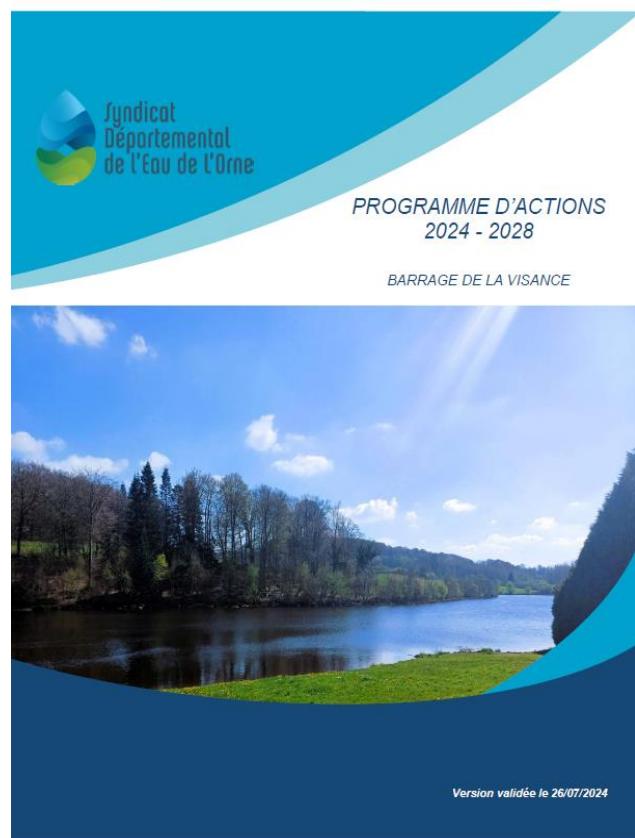
Deux COPIL-COTECH ont été réunis les 22/03/2024 et 26/06/2024 pour valider les fiches actions et co-construire les indicateurs de chacune de ces actions. En amont du 1<sup>er</sup> COPIL-COTECH, une 1<sup>ère</sup> version des fiches actions a été transmise aux participants. L'ordre du jour de cette 1<sup>ère</sup> réunion était le suivant :

- Rappel du contexte : Classement prioritaire du barrage & Etat de la qualité de l'eau brute
- Démarche validée par le COPIL du 26/06/2023 : Rappelle & Etat d'avancement
- Programme d'actions 2023-2027 : Systèmes de productions agricoles de l'AAC ; Propositions et priorisation de champ d'action ; Discussion autour des indicateurs de résultats

A l'issue de la réunion, l'ensemble des champs d'actions n'avaient pas pu tous faire l'objet d'une discussion par manque de temps. Ainsi, une 2<sup>ème</sup> version du programme incluant les remarques déjà formulées a été produite en amont du 2<sup>ème</sup> COPIL-COTECH, dont l'ordre du jour était :

- Conclusions du 22/03/2024 et fiches validées
- Fiches actions à valider
- Avancement et prochaines étapes
- Essai de désherbage mécanique 2024
- Premières conclusions des diagnostics individuels et pistes d'amélioration à prioriser

Suite à cette deuxième phase de concertation une 3<sup>ème</sup> version du **programme d'actions** a été diffusée à l'ensemble des membres du COPIL-COTECH, puis **validée le 26/07/2024**.



## Création de 2 formations à destination des exploitations agricoles engagées en MAEC

Suite au sondage effectué durant l'automne 2023 par la technicienne MAEC pour connaître les thématiques de formation qui intéressent le plus les exploitations engagées en MAEC, l'équipe « Captages Prioritaires » du SDE a travaillé à l'établissement d'un planning de formations 2024.

Trois thématiques ont été traitées cette année :

- **Systèmes herbagers – « Pâturage et entretien des prairies »** (4 dates, les : 02/04/2024, 04/04/2024, 08/04/2024 et 17/04/2024)

- **Bocage :**
  - « **La Haie, un élément multifacette de l'agroécosystème - Atouts et opportunités pour un territoire d'élevage à enjeu de préservation de l'eau** » (le 18/06/2024)
  - « **La valorisation des haies en passant par le Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH), modes de valorisation – Exemple du séchage de foin et maïs grain en système laitier** » (le 16/07/2024)
- « **Cultures et fourrages Bas Niveaux d'Intrants (BNI) : Opportunités pour un territoire à enjeu de préservation de l'eau** » (2 dates, les : 15/10/2024 et 17/10/2024)

Pour la thématique « Bocage » le SDE s'est appuyé sur la SCIC B<sup>2</sup>E pour proposer un contenu technique de qualité aux exploitations présentes aux formations. Pour les deux autres thématiques, l'équipe « Captages Prioritaires » a développé ses propres supports de formation.

La formation sur les systèmes herbagers détaille les axes suivants : Le système pâturant ; Les différents pâturages ; Techniques de maintien d'un couvert prairial de qualité >5ans ; Techniques de régénération d'une prairie naturelle ; Semis de nouvelles prairies ; Techniques de lutte contre la sécheresse ; Pâturage en milieu humide et gestion des plantes envahissantes ; Alternance fauche et pâturage pour gérer les bio agresseurs.

Deux animations ont également été créées par la technicienne afin de proposer des ateliers collectifs durant la deuxième partie de la formation. L'un deux vise à co-construire d'un outil d'aide à la décision dans les pratiques de mise au pâturage et la gestion des stocks fourragers. Le second consiste en la co-construction d'un mélange prairial selon les caractéristiques biologiques et agronomiques des différentes espèces prairiales proposées dans des contextes pédoclimatiques déterminés.



Saint-Clair de Halouze, 02/04/2024



Domfront, 17/04/2024

La formation sur les cultures BNI conçue par la technicienne MAEC détaille en salle sur une durée de 3 heures les points suivants :

- **Qu'est-ce qu'une culture ou un fourrage bas niveaux d'intrants ?**

- **Les cultures bas niveaux d'intrants**

Exemples présentés : Chanvre, Tournesol, Cameline, Sorgho grain, Sarrasin, Pois protéagineux, Lentille, Féverole, Lupin doux, Méteils grains

- **Les fourrages bas niveaux d'intrants**

Exemples présentés : Trèfles, Luzerne, Sorgho fourrager, Méteils fourragers, Prairies Temporaires, Sylphie, Switchgrass, Fourrages ligneux

- **Le bas niveau d'intrant par les associations culturales**

- **Leur valorisation en filières et par l'autoconsommation – Eléments économiques**

- **Agriculture biologique**

- **Cas particuliers : itinéraires techniques**

Exemples présentés : Blé et Maïs avec faibles usages d'intrants, Cultures dérobées, Prairies sous couvert de méteil, Pâturage des céréales à paille

- **Les aides aux bas niveaux d'intrants**

Les après-midi étaient participatifs et avaient pour but que les stagiaires travaillent ensemble à la Co-construction de rotations culturales incluant une ou des productions BNI

- Echanges entre stagiaires sur leurs pratiques actuelles et problématiques adventices, maladies, ravageurs, fertilisation, rencontrées (1h)

- Usage de la Malette EcoPhyto® pour envisager des modifications de pratiques et de rotations sur les exemples présentés (2h)



Lonlay-l'Abbaye, 17/10/2024

## Sensibilisation de l'ensemble de la profession agricole aux pollutions diffuses dans l'AAC de la Laudière

Depuis 2022, l'animatrice du SDE a travaillé avec les techniciens des structures professionnelles agricoles appuyée de la Chambre Agriculture Normandie pour :

- Partager les problématiques du territoire avec les acteurs qui sont au contact régulier des agriculteurs
- Ne pas conseiller le métolachlore dans l'AAC en désherbage post-semis du maïs
- Sensibiliser le plus grand nombre d'agriculteurs aux aménagements parcellaires

En 2024, une réunion bilan des actions menées au cours de l'année, à destination de l'ensemble des partenaires a été organisée le 24/09/2024, sur le terrain. L'animation s'est déroulée sur une parcelle où des **essais de désherbage mécanique de maïs** ont été menés en 2024, en présence de l'agriculteur. Les résultats des essais ont été commentés par **Bio en Normandie** en charge de leur suivi. Cette même parcelle avait fait l'objet, il y a 10 ans, d'un **aménagement parcellaire** sous maîtrise d'ouvrage du **Syndicat Mixte de Restauration de la Rivière Rouvre (SM3R)**, présent également pour partager son retour d'expérience sur ces travaux et leur impact vis-à-vis du **risque érosif et de transferts polluants par ruissellement**. La parcelle voisine avait elle aussi fait l'objet d'un aménagement et l'agriculteur l'exploitant était présent lui aussi pour témoigner.

L'animatrice du SDE a pu présenter le bilan de la **qualité d'eau** de ces dernières années dans la Rouvre en amont du captage ainsi que la cartographie de la **vulnérabilité parcellaire à l'érosion et au ruissellement**, mise à jour en 2024 par l'intégration de données pédologiques. Enfin, la **FDCUMA** était présente pour apporter des éléments techniques quant aux **réglages des matériels** de désherbage mécanique et la **CAN** s'est appuyé sur des résultats d'essais de binage de parcelle de maïs infestés de ray grass pour amener la discussion sur les **différents leviers agronomiques mobilisables pour limiter la pression des bioagresseurs**.



Le Grais, 24/09/2024

## Lancement d'une étude de faisabilité de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans les AAC de Vingt-Acres et de Sées

Dans le but d'améliorer l'efficacité des actions proposées aux exploitants agricoles au travers des programmes d'actions « Captages Prioritaires », le SDE souhaite définir précisément les résultats agricoles à atteindre pour permettre l'atteinte des objectifs de qualité d'eau dans plusieurs territoires.

Sur le bassin Seine-Normandie, au regard des pollutions diffuses, de la taille des AAC, de la volonté de s'impliquer exprimée par les collectivités concernées, le SDE a choisi deux AAC prioritaires pour cette expérimentation : l'AAC de Vingt-Acres pour laquelle le DTPEA a été finalisé en 2022, ainsi que l'AAC de Sées dont le 1<sup>er</sup> programme d'actions a été évalué en 2022. Ces deux territoires présentent des similarités : un contexte agricole dominé par les grandes cultures et où les exploitations n'ont pas souhaité s'engager dans les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ouvertes en 2023 et 2024.

Les PSE que cherche à étudier le SDE devront avoir pour but de rémunérer des pratiques agricoles ayant des faibles risques de contribuer aux pollutions diffuses relevées aux captages prioritaires concernés. Deux axes seront à étudier :

- **Le taux de couverture des sols pendant la période de lessivage**
- **La quantité de substance active appliquée (QSA / ha)**

L'étude préfigurative s'intéressera aux possibilités de mise en œuvre de PSE publics et de PSE privés, ces derniers permettant de rehausser le plafonnement d'aide aux exploitations et ainsi, s'adapte aux Surfaces Agricoles Utiles (SAU) exploitées par une même entreprise dans les AAC de Sarceaux et de Sées.

En 2024, un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publié en ligne le 13/06/2024. Quatre offres ont été reçues et analysées par l'équipe « captages prioritaires » du SDE. Le bureau

syndical du 17 septembre 2024 a délibéré pour attribuer le marché au groupement EcoDécision-Géonord- Paillat Conti & Bory avocats.

Une réunion de lancement de l'étude entre le SDE et le groupement s'est tenue le 08/10/2024 pour démarrer la 1<sup>ère</sup> phase de l'étude dont les résultats ont été présentés en comité de pilotage le 07/01/2025. La 2<sup>ème</sup> phase débutera par les **enquêtes agricoles**. C'est pourquoi le 13/12/2024, afin d'anticiper les prises de rendez-vous avec les agriculteurs des AAC de Vingt-Acres et de Sées, deux réunions ont été organisées. Celles-ci avaient pour objectifs de leur présenter les enjeux du lancement de l'étude et ses différentes phases, les **cadres juridiques** dans lesquels pourraient s'inscrire les PSE et leurs **objectifs agroenvironnementaux**, le **calendrier prévisionnel des réalisations**, mais aussi de présenter les enquêtes à mener auprès d'eux pour travailler à la **co-construction des PSE**.



Sées, le 13/12/2024

Encadrement d'un stage : « Etat des lieux des possibilités de mise en place de filières locales de valorisation des cultures BNI dans le Bocage Ornais »

L'objectif du SDE est de mettre en œuvre des programmes d'actions préventives pour réduire les transferts de pollutions diffuses vers la ressource en eau (superficielle ou souterraine), dans les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) classés prioritaires du département de l'Orne. L'importante occupation agricole des sols des AAC oriente la stratégie d'action vers la mise en place de leviers pour le développement de systèmes de production moins consommateurs d'intrants de synthèse (nitrates et produits phytosanitaires).

Un accompagnement technique des exploitations agricoles est proposé autour de l'organisation de formations collectives, visites de ferme, partages d'expériences entre agriculteurs, démonstrations de matériels, essais techniques et selon l'implication des agriculteurs mobilisés, conseil individuel.

Quatre premiers programmes d'actions d'une durée de 5 ans ont déjà été évalués. Dans chacun des cas, les freins à la participation des exploitations sont : une nécessaire contrepartie financière jugée suffisante par les bénéficiaires ou le manque de filière débouchées pour les cultures Bas Niveau d'Intrants (BNI).

Pour le secteur bocage -à l'ouest du département où se concentre la majorité des captages prioritaires de l'Orne-, le SDE prévoit d'engager la conduite d'une étude prospective pour la mise en place de filières de valorisation de cultures BNI au sein des collectivités locales. L'orientation technico-économique dominante des exploitations agricoles de ce territoire est la polyculture-élevage, avec une dominante élevage. Ainsi, la part de cultures de vente par exploitation est en moyenne peu élevée, la majorité des productions servant à l'alimentation des troupeaux (part de fourrages importante dans la Surface Agricole Utile (SAU)).

L'introduction de cultures BNI dans les rotations –hors cultures fourragères directement valorisées dans l'alimentation du bétail- concernerait par conséquent des surfaces moindres qu'en secteur de grandes cultures et générerait alors des volumes de production davantage adaptés à une absorption par les filières locales que des collectivités seraient amenées à créer ou conforter (paillage des espaces verts par du miscanthus des coproduits issus du chanvre, légumes secs, produits bio dans les restaurations collectives, création d'une meunerie, d'une huilerie....).

Pour orienter l'étude de faisabilité à conduire, le SDE a proposé un stage à une élève ingénieur.e en agroécologie. L'objectif du stage était de dresser un état des lieux des possibilités et ressources disponibles localement dans le but d'orienter opérationnellement le cahier des charges de l'étude de faisabilité à engager.

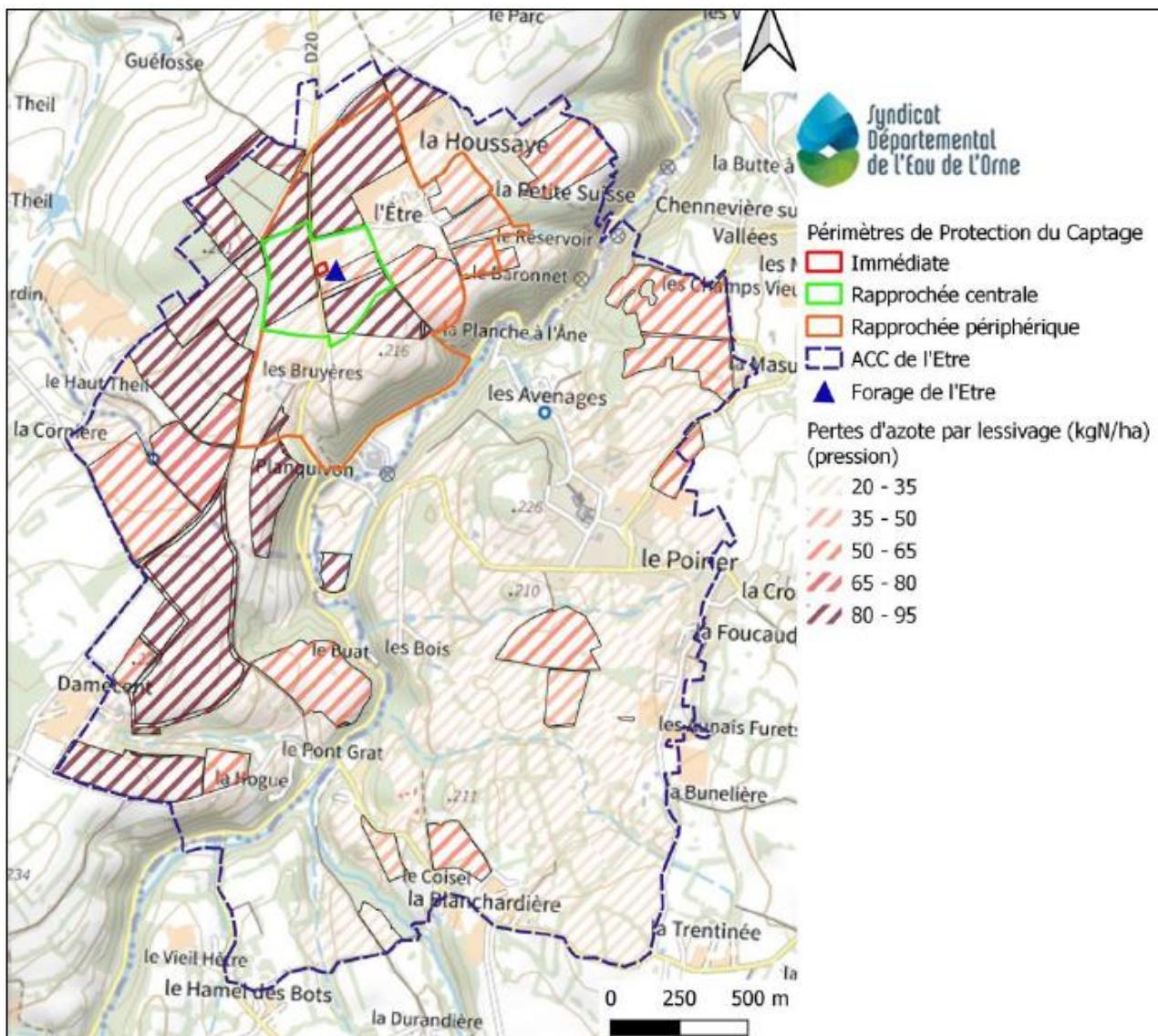
Dans un premier temps, Eugénie ALEXIS, stagiaire recrutée pour une période de 3 mois sous la supervision de la responsable de l'équipe « Captages Prioritaires, a mené une campagne d'enquêtes de terrain pour déterminer quelles filières étaient les plus susceptibles d'être mises en place sur le territoire, quels acteurs locaux pouvaient y prendre part et dans quelle mesure. Parmi les acteurs interrogés, deux groupes ont fait l'objet d'un questionnaire spécifique visant à la production d'une analyse statistique : les agriculteurs -producteurs potentiels de cultures BNI à valoriser- et les collectivités -intercommunalités, communes, syndicat d'alimentation en eau potable- pouvant contribuer à la mise en place locale de filières débouchées.

D'autres structures professionnelles locales ont fait l'objet d'entretien visant à mettre en perspective les résultats obtenus : coopératives agricoles (2), Chambre d'agriculture Normandie, Bio en Normandie, Conseil Départemental de l'Orne, Association des Producteurs de Chanvre de Basse-Normandie, laiterie Gillot, Syndicat Mixte de Restauration de la Haute Vallée de la Rivièr Rouvre (SM3R). Flers Agglo qui travaille actuellement à la mise en œuvre de son Plan Alimentaire Territorial (PAT) a été enquêtée spécifiquement à ce sujet, en complément du questionnaire prévu pour la valorisation statistique des données.

### Evaluation des émissions d'azote dans l'AAC de l'Etre

Dans le but d'évaluer l'impact de l'introduction de cultures BNI dans les rotations de l'AAC de l'Etre, les émissions d'azote issues des rotations en place actuellement ont dû être estimées. Ce travail vient compléter l'enquête de territoire menée par Eugénie ALEXIS dans le cadre de son stage de 3 mois au SDE.

Entre 2015 et 2019, plusieurs campagnes culturales ont fait l'objet d'un suivi de fertilisation azotée avec analyses de reliquats azotés contenus dans le sol en entrée et/ou sortie d'hiver. A partir des données issues de 3 campagnes culturales –pour lesquelles les données étaient le plus complètes et attachées à un réseau de parcelles invarié-, l'animatrice du SDE a quantifiée les **pertes d'azotes parcellaires**. Il s'agissait ensuite, d'après la méthode suggérée par le guide *Piloter un territoire selon une logique de résultat pour la qualité de l'eau Guide pour une gestion dynamique du projet d'une AAC à enjeu « nitrate »*, Ferrané et al., 2020, d'**estimer le seuil d'émission acceptable au regard de l'objectif à atteindre en termes de concentration en nitrates mesurées dans les eaux brutes** (40 mg/L). Ces calculs ont été lissés à l'échelle des rotations culturales obtenues grâce à l'usage du logiciel RPGExplorer et confrontées aux connaissances du territoire de l'animatrice. L'application aux rotations culturales pratiquées localement a pu être simulée dans le cadre du stage réalisé par Eugénie ALEXIS. Elle est présentée dans les parties 4.2.4 et 5.3 du rapport de stage.



*Estimations de pertes d'azote lessivable liées aux rotations culturales de l'AAC de l'Etre  
(Lissage annuel en fonction du temps de présence de chaque assolement dans la rotation)*

La méthodologie de travail appliquée et éprouvée a été synthétisée dans une note explicative et permet à la responsable de l'équipe « Captages Prioritaires » d'envisager la **proposition de deux stages** (AAC Sées-AESN et AAC de Saint-Hilaire le Châtel-AELB) pour la réalisation d'une étude similaire.

En effet, des données identiques sont disponibles pour ces deux AAC et permettrait une évaluation des émissions d'azote moyennes des rotations culturales en place dans chacune des deux AAC qui, couplée à l'actualisation des diagnostics individuels d'exploitations, permettrait de définir des objectifs à atteindre en termes d'assolement et d'émission d'azote dans les propositions d'actions individuelles.

L'offre de stage est toujours à pourvoir.



Syndicat  
Départemental  
de l'Eau de l'Orne

**Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne**

**Protection de l'eau contre les pollutions diffuses**

- Estimation des émissions de nitrates
- Diagnostic individuel d'exploitation
- Concertation et proposition d'actions

**Offre de Stage 6 mois**  
**Ingénieur.e agronome**

**Equipe Captages Prioritaires**  
Référente technique : Marine VINOT  
27, bd de Strasbourg, 61000 ALÉNCON  
vinot.marine@orne.fr - 06 02 08 18 67

Début du stage à partir du 02/01/2025  
Possibilité de démarrer en décembre ou février selon cycle d'études

**Missions du stage**

- Valoriser le suivi de pratiques de fertilisation azotée et d'interculture (3 campagnes disponibles au minimum) et l'étude agro-pédologique conduits dans l'Aire d'Alimentation d'un Captage (AAC) souterrain pour estimer les émissions d'azote diffus vers la ressource en eau
- Actualiser les diagnostics individuels de 8 à 12 exploitations et envisager les modifications de pratiques et rotations culturelles qui permettraient d'abaisser la pression azote au sein de cette même AAC
- Conduite de réunions de concertation : présentation des résultats aux exploitations, animation d'un atelier Mission EcoPhyto, définition collective d'actions individualisées et des conditions de réussite

Un travail similaire peut être proposé sur un autre territoire, pour un second stagiaire si plusieurs candidat.es sont intéressé.e.s.

**Profil du ou de la stagiaire**

- 5<sup>ème</sup> année d'étude d'agronomie (Ingénieur.e ou M2)  
Option « Agroécologie »
- Connaissance des enjeux de qualité de l'eau potable
- Sens de la concertation et de l'organisation
- Bonne capacité d'analyse et rédactionnelle
- Pratique du SIG (QGIS)
- Permis B nécessaire (véhicule de service)

**Equipe de 4 personnes**  
Participation possible aux animations des collègues si souhaité

Gratification : Minimum Légal  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 4,35 €/heure  
Versement par virement bancaire  
Temps de travail : 35h / semaine

**Si ce stage vous intéresse, envoyez CV et lettre de motivation à [vinot.marine@orne.fr](mailto:vinot.marine@orne.fr) avant le 30/11/2024**  
Plus de renseignements : [www.rde61.fr](http://www.rde61.fr)

# 4- ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES

## 4-1 Suivi des études patrimoniales

A l'appui pour la rédaction des cahiers des charges, le SDE intègre les COPIL des études patrimoniales menées par les collectivités. Dans le cadre de ces études patrimoniales, le SDE intervient auprès des collectivités en tant que conseil technique, voire pourvoyeur de nouvelles ressources. Son rôle se concentre donc principalement sur les volets suivants :

- Ressources : diagnostics et réhabilitations des ouvrages
- Connaissance des nappes et rivières exploitées par les collectivités et des documents d'orientation SDAGE/SAGE s'y appliquant (SDAGE, SAGE, études prospectives)
- Sécurisation et diversification de l'alimentation en eau potable

Etudes patrimoniales en 2024 avec le SDE en appui conseils aux collectivités :

- Etudes patrimoniales des collectivités membres **terminées en 2024** :
  - CUA pour la commune de Radon (étude de sécurisation de Radon – Forges)
  - SIAEP de la Trigardièvre
- Etudes patrimoniales des collectivités membres **en cours de réalisation en 2024** :
  - SIAEP de Bazoches sur Hoëne
  - SMAEP de Gâprée
  - SMAEP de Moulins la Marche
  - Commune de Bretoncelles
  - Commune de Vimoutiers
  - SMAEP de la Région d'Essay
  - SIAEP de Passais
  - SIAEP du Val d'Ecouves
  - SIAEP de Vingt Hanaps
  - SIAEP du Haut Perche
  - SIAEP du Bassin de l'Huisne
  - SIAEP de Domfront
  - SIAEP du Perche Sud
  - SIAEP de Perch'Est
  - SIAEP de Longny au Perche
  - SIAEP du Percher
  - SIAEP du Meillon
  - SIAEP de la Roulandière
  - SIAEP de Nocé
  - SMAEP de la région du Merlerault

## PGSSE des collectivités membres **en cours de réalisation ou terminés en 2024** :

### *PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau*

- SMAEP de Gâprée
- SMAEP de Moulins la Marche
- SIAEP de la Trigardièvre
- Commune de Bretoncelles
- Commune de Vimoutiers
- SMAEP de la Région d'Essay
- SIAEP de Vingt Hanaps
- SIAEP du Haut Perche
- SMAEP de la région de Domfront
- SIAEP du Perche Sud
- SIAEP du Percher

## 4-2 Diagnostic des ouvrages de production d'eau potable

Le SDE intervient en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) sur les diagnostics des ouvrages de production. A ce titre, le SDE réalise l'ensemble des étapes suivantes :

1. L'inventaire bibliographique de connaissance de l'ouvrage de production, y compris les données de productivité de l'ouvrage neuf à sa création (ouvrages le plus souvent créés par le SDE)
2. Le cahier des charges et le programme technique des diagnostics
3. La consultation des entreprises et l'analyse technico-financière des offres
4. Le suivi de chantier
5. La validation du rapport de fin de chantier et sa présentation à la collectivité (y compris définition d'éventuelles nouvelles conditions d'exploitation)

Afin de compléter les connaissances sur le fonctionnement hydrodynamique des ouvrages de production et de la nappe qu'ils interceptent, le SDE est susceptible d'intégrer dans les diagnostics les piézomètres et forages d'essai non exploités présents sur le site de production ou à proximité.

En 2024, le SDE a réalisé (en vert foncé sur le tableau suivant) :

	Etapes				
	1	2	3	4	5
Forage « Le Marais » (+ 1 forage d'essai) <i>CUA</i>					
Forage « Ferme du Bout de Bas » (+ 1 piézomètre) <i>SMAEP de la Région d'Argentan</i>					
Forage « Port d'Aunou » <i>SMAEP de la Région d'Argentan</i>					
Forage « La Genterie » (+ 1 forage d'essai + 1 piézomètre) <i>SMAEP de la Région d'Argentan</i>					
Doublon de forages « La Chiennerie » <i>SIE d'Andaine</i>					
Doublon de forages « La Forge » <i>Flers Agglo</i>					
Doublon de forages « Le Ru du Val de Breuil » <i>Flers Agglo</i>					



Dans de nombreux cas, ces diagnostics amènent à revoir les conditions d'exploitation des ouvrages de production et concluent à la nécessité de les réhabiliter à court terme.

A noter que le lancement, en 2023, du volet AEP de l'**Observatoire de l'Eau de l'Orne** (voir paragraphe 1-2) vise justement à anticiper ces problématiques par la mise en place d'un suivi interprété des données d'exploitation des ouvrages de production faisant office de **diagnostic quotidien** et préalable à des diagnostics plus poussés et plus ponctuels.

## 4-3 Réhabilitation/régénération des ouvrages de production d'eau potable

Le SDE intervient en tant qu'**Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) ou Maitre d'Ouvrage Délégué (MOD)** sur les réhabilitations des ouvrages de production (via conventionnement entre le SDE et la collectivité productrice).

Dans de nombreux cas, les travaux à réaliser concernent des compétences :

- Pour partie du ressort du SDE (approfondissement d'ouvrage par exemple, compétence « Recherche en eau » du SDE)
- Pour partie du ressort de la collectivité productrice (régénération de l'ouvrage, compétence « Production » de la collectivité)

Des ces cas-là, le SDE propose à la collectivité la signature d'une **convention de Maitrise d'Ouvrage Délégué** de manière à n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage sur le chantier et à ne lancer qu'un seul marché public de travaux englobant l'ensemble des travaux à réaliser.

A ce titre, le SDE engage les consultations et marchés publics de travaux à son compte, ainsi que les demandes de subvention. Les travaux sont réceptionnés par le SDE qui demande ensuite à la collectivité le remboursement des sommes engagées, déduction faite des subventions qu'il aura éventuellement touchées.

Dans les 2 cas, le SDE réalise :

- L'inventaire bibliographique de connaissance de l'ouvrage de production, y compris les données de productivité de l'ouvrage neuf à sa création (ouvrages le plus souvent créés par le SDE) et les données issues des précédentes réhabilitations
- Le marché public de travaux, y compris clauses techniques et administratives
- La publication du marché public, l'analyse technique, financière et administrative des offres et la passation du marché (y compris contrôle de légalité)
- Le suivi de chantier et son contrôle de réception avec diographies idoines
- La validation du rapport de fin de chantier et sa présentation à la collectivité avec définition des conditions d'exploitation à respecter post-réhabilitation

A l'issue des travaux, le SDE propose à la collectivité la signature de nouvelles conventions :

- Une convention de régularisation de la mise à disposition des ouvrages de production à la collectivité (dans le cas de captages réalisés par le SDE par le passé), avec **mise à disposition des ouvrages dans leur état de productivité et de qualité post-réhabilitation**
- Une **convention de partage des données d'exploitation** et l'intégration des ouvrages dans l'**Observatoire de l'Eau de l'Orne** afin de suivre les ouvrages dans le temps après leur réhabilitation

Sur la base des diagnostics qu'il avait réalisés en tant qu'AMO, le SDE a établi en 2024 les programmes des travaux de réhabilitation des forages suivants :

- **Louvoy** à Gapnée pour le compte du SMAAEP de Gapnée – Moulins-la-Marche)
- **Brocteux** à La Ferté-en-Ouche (Bocquencé) pour le compte du SIAEP de la Trigardiè

Les travaux sont programmés en 2025 (entreprises retenues et dates fixées).

#### 4-4 Rapports sur le Prix et la Qualité du Service - eau potable (RPQS)

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne (le service rend compte annuellement à sa collectivité de tutelle et le maire ou le président présente ce rapport à son assemblée délibérante) mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Le SDE réalise le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour les collectivités qui le souhaitent, via le site de l'Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement et SISPEA.

Ainsi, en 2024, le SDE a rédigé **47 rapports** pour l'exercice 2023.

Un document de synthèse de ces données à l'échelle départementale avec des cartes et des analyses est également réalisé, il est adressé aux collectivités au cours de l'année suivante.

#### Formation RPQS – Collectivités en régie

Une formation de 4 heures, organisée par le SDE et visant à former les élus et agents des collectivités en régie à la production des données nécessaires à la rédaction des RPQS, s'est tenue le **mardi 12 mars 2024** au SDE.

Parallèlement à cette action, depuis 2023 le SDE a élaboré un vade-mecum. La vocation de ce document est de faciliter la compréhension des termes utilisés et d'éclairer le représentant de la collectivité sur les dispositions à prendre au regard des valeurs des données et des différents indicateurs descriptifs et de performance.

# 5- STRUCTURATION DES COLLECTIVITES AEP

**En 2024, le SDE a poursuivi son accompagnement, démarré mi-2023, sur les réflexions concernant la restructuration des collectivités AEP, dont le SDE. Deux orientations sont étudiées : le regroupement des collectivités AEP et le transfert de la compétence « Production » au SDE.**

## Le regroupement des collectivités AEP :

Monsieur le Préfet a mandaté un groupe de travail de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), la Directrice et le Directeur adjoint du SDE, à la demande de son rapporteur Jean-Claude LENOIR, ont participé à 15 réunions d'échanges avec les EPCI et les différents syndicats et .8 réunions de travail avec le rapporteur ou dans le cadre du groupe de travail.

Le rapport du Groupe de travail Compétence eau « Quelle organisation collective pour la gestion de l'eau potable dans l'Orne ? » a été remis en octobre.

De plus, à la demande des collectivités le SDE a soit organisé soit participé à des réunions de travail, regroupement de Canapville, Vimoutiers, SIAEP de la région de Gacé, Champosoult et de la Roulandière, les 28 Février à Saint Lambert sur Dives et le 22 mars à Gacé. Le 23 mars au Pin la Garenne pour le SIAEP du Pin la Garenne, le 14 avril pour le SIAEP de Gapnée et de Moulins la Marche.

## Le transfert de la compétence « Production » au SDE et la mise en œuvre de la sécurisation :

Fin mai 2022, l'ensemble des collectivités ont été sollicitées pour se positionner sur leurs inclusions dans le périmètre de l'étude de faisabilité du transfert de la compétence production au SDE61.

Lors du Comité Syndical du 18 juin le Président a proposé que le SDE conduise une étude de faisabilité du transfert de la compétence production à l'échelle départementale, afin que les membres puissent par la suite se positionner sur un transfert de compétence ou pas, vers le SDE. Ainsi, il a été décidé de :

- Créer un groupe de travail d'élus volontaires des collectivités intéressées par cette étude de faisabilité.
- Rechercher un assistant maître d'ouvrage pour assister le SDE dans la rédaction du cahier des charges, du marché public.

Ce groupe de travail s'est réuni le 28 Aout, au-delà d'une étude sur le transfert de la compétence production au SDE pour les collectivités qui le souhaiteront, elle a fait le constat suivant :

- La sécurisation est une nécessité pour tous ceux qui ne le sont pas soit 80 à 90 % des Membres du SDE et seuls quelques uns en ont les moyens financiers.
- L'eau appartient à tous, d'où la nécessité de la mutualisation de la ressource et des coûts. De plus, cette organisation doit se faire à une échelle supra-syndicat, un portage à l'échelle départementale via le SDE, semble adapté.
- La sécurisation, sera en lien avec la mise en œuvre de nouvelles ressources et infrastructures. Les collectivités continuent à gérer l'existant.

- Cela fait 30 ans que le SDE cherche de l'eau, il a écrit 3 schémas départementaux. L'Orne n'est toujours pas sécurisé. Le changement climatique, le temps nécessaire à sa mise en œuvre, plusieurs décennies, les investissements que les collectivités doivent supporter sur les réseaux fuyards ou CVM font que bon nombre d'entre elles ne pourront la mettre en œuvre.
- Le SDE a les compétences pour la faire et une situation financière (excédents) pour porter de tels investissements. Cela ne coutera pas plus cher que si les collectivités le faisaient par eux même.

Ainsi lors des Comités Syndicaux du 31 octobre et du 4 décembre, le Président a proposé les orientations suivantes :

- 1- Doter le SDE, des outils juridiques et financiers pour mettre en œuvre la sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable des collectivités ornaises.
- 2- Réaliser des études de sécurisation sectorielles pour actualiser le schéma départemental.
- 3- Réaliser une étude à l'échelle départementale sur la faisabilité du transfert de la compétence production au SDE, pour permettre aux collectivités de se positionner et étudier l'impact sur le fonctionnement du SDE et les modalités de cotisation de ses membres.

## 6-1 Signature de conventions

En 2024, le Président du SDE a signé les conventions partenariales suivantes :

- Convention entre le SDE et le SMAEP de la région d'Argentan pour l'animation foncière sur Sarceaux dans le cadre de l'animation CP.
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les études liées à la mise en place des périmètres de protection entre le S.M.A.E.P du Val d'Ecouves, pour le captage de Colombel à Gandelain.
- Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le diagnostic des forages de la Chiennerie (SIE d'Andaine).
- Convention pour le dispositif de signalement avec le centre de gestion.
- Convention de MOD pour la réhabilitation du forage des Brocteux

## 6-2 Représentation du SDE dans les CLE des SAGE

Le SDE est représenté au sein de différents Comités Locaux de l'Eau (CLE) des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

- **M. Rémy RILLET**, Vice-Président du SDE, par ailleurs Président du SMAEP de Gaprée a participé aux réunions de la **CLE du SAGE Sarthe Amont**.
- **M. Pierre FERARD**, membre du SDE et Président du SIAEP du Domfrontais, a participé aux réunions de la **CLE du SAGE Mayenne**.
- **M. Gérard OLIVIER**, membre du SDE et Président du SIAEP de Nocé a participé aux réunions de la **CLE du SAGE Huisne Amont**.
- **M Jean-Marie GOUSSIN**, membre du SDE et Président du SIAEP du Percher a participé aux réunions de la **CLE du SAGE de l'Iton**.

## 6-3 Comptabilité

Le résultat de l'année 2024 est le suivant :

	INVESTISSEMENTS (hors excédents)		FONCTIONNEMENT (hors excédents)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2023	1 037 620,28 €	858 054,99 €	1 738 510,84 €	1 676 213,17 €
<b>2024</b>	<b>4 994 207,88€</b>	<b>1 237 838,23€</b>	<b>2 120 012,39€</b>	<b>5 771 145,87 €</b>

**Au 31/12/2023 l'excédent d'investissement est de 1 533 476, 25 € et celui de fonctionnement est de 716 942,47€**

## Les principales dépenses d'investissement en 2024

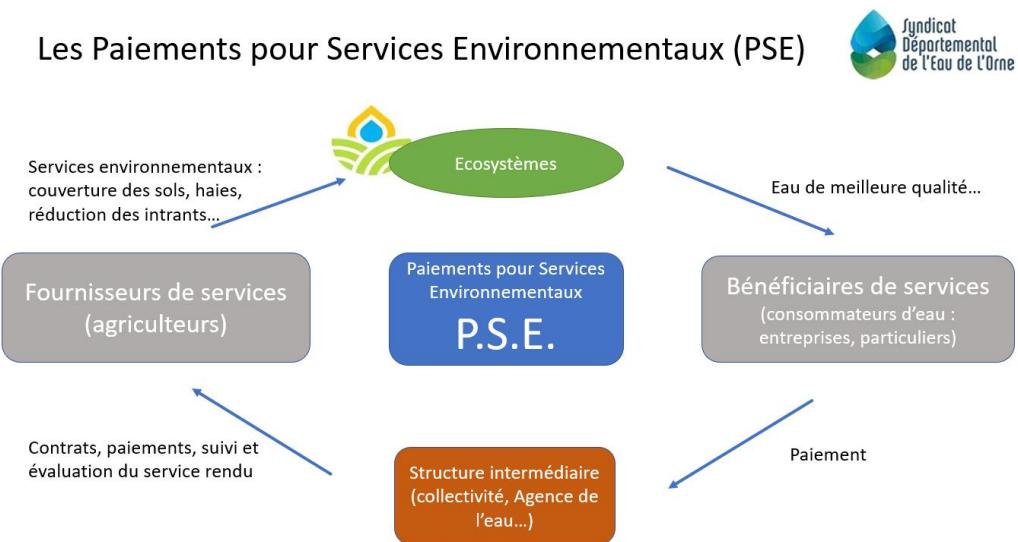
		2023	2024
<b>2031</b>	Frais d'études (ressources) (*)	57 232.75 €	<b>91 277.47 €</b>
<b>2032</b>	Frais de recherches et de développement (captages prioritaires) (*)	54 535.47 €	<b>0 €</b>
<b>2188</b>	Autres immobilisations corporelles (Matériel et outillage technique)	1 815.68 €	<b>31 171.76 €</b>
<b>2315</b>	Installations, matériel ressources en eau	417 295.60 €	<b>465 955.84 €</b>
<b>458</b>	Maitrise d'Ouvrage Déléguée	221 185.65 €	<b>30 875.59 €</b>
<b>Total</b>		892 360,58 €	<b>619 280.66 €</b>

## Activité comptable nombre de mandats et de titres enregistrés

	2023	2024
Mandats	779	<b>821</b>
Titres de recettes	168	<b>157</b>

## Marchés publics

- Marché public d'une étude pour la mise en place d'un Paiement pour Service Environnemental.



- Marché public pour une prestation de réalisation des états parcellaires, pour les dossiers d'instauration des périmètres de protection des captages.

## 6-4 Gestion administrative et comptable

En 2024, la gestion administrative et comptable s'est traduite par :

	2023	2024
Courriers reçus	403	<b>304</b>
Documents envoyés	278	<b>210</b>
Nombre de courriers ou mail envoyés	2 507	<b>1 992</b>

Il est à noter le développement de l'usage des e-mails, c'est particulièrement le cas pour des convocations ou documents pour les Comités et les Bureaux.

Les frais postaux en 2022 étaient de 7 741,02€ et de 3 383,09€ en 2023, **ils sont de 2 165,31€ en 2024**

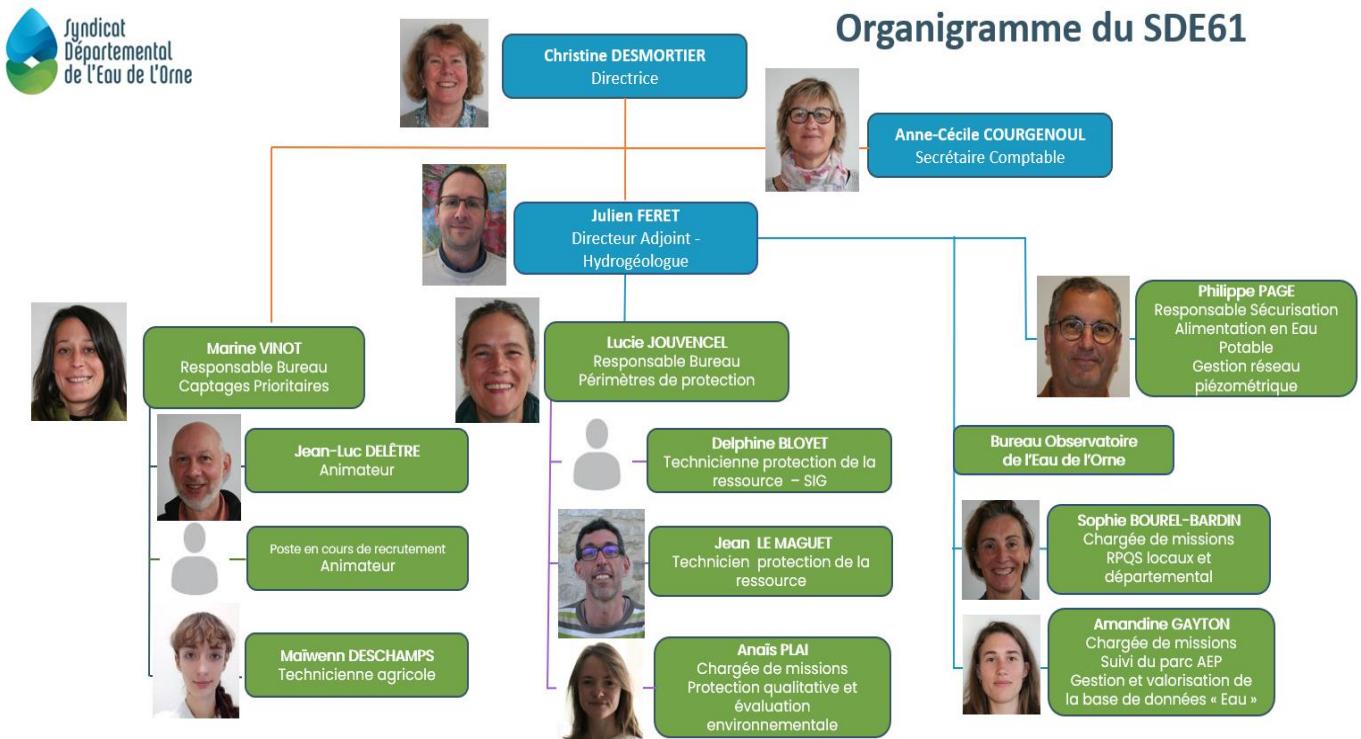
## 6-5 Organisation du service

### Recrutement en 2024

- Monsieur Jean LE MAGUET, le 08/01/2024 au poste de technicien périmètre de protection des captages.

En 2024, des agents ont signé un contrat SDE :

- Monsieur Julien FERET, au 01/05/2024
- Madame Maïwenn DESCHAMPS, au 01/09/2024
- Madame Anaïs PLAÏ, au 01/10/2024



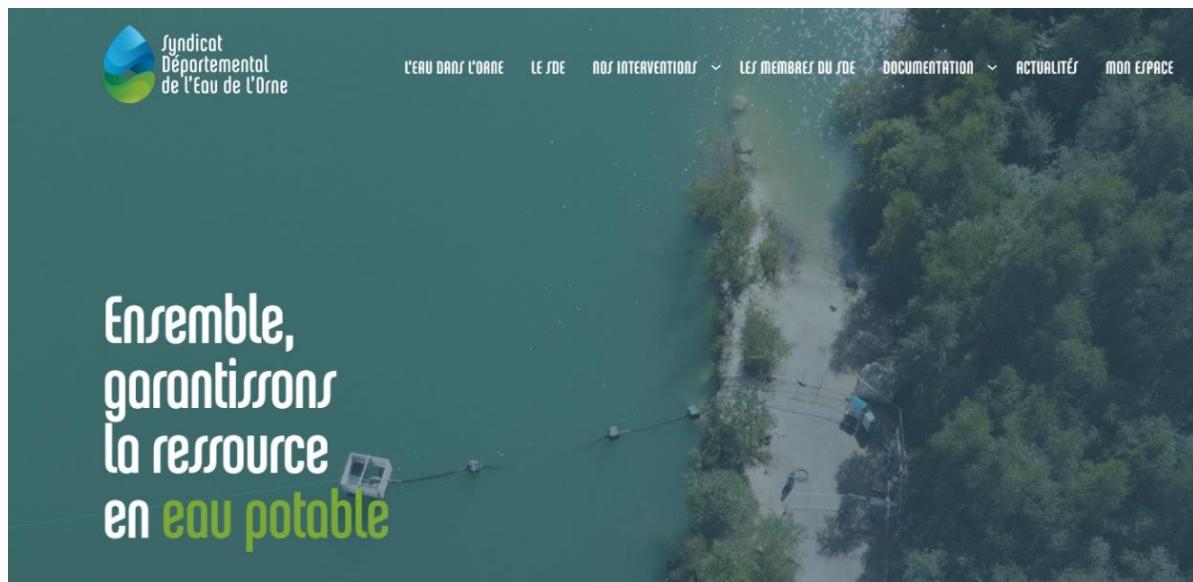
Gestion des ressources humaines, en 2024, le service administratif du SDE a contribué à :

- L'élaboration du Règlement intérieur du personnel du SDE qui a été approuvé.
- La réalisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).
- La mise en place de l'assurance statutaire.
- La mise en place de la Prévoyance des agents.

## 6-6 Information et mise à disposition de documents

Site internet :

Vous pouvez y accéder via l'adresse suivante <https://sde61.fr>



Chaque délégué peut s'inscrire pour accéder à l'espace membre : « mon espace »

Write Post

Write something...

Post

Christine DESMORTIER

décembre 10 à 14h17

Bienvenue dans l'espace membres des élus du SDE. Dites-nous si ces informations, vous sont utiles? De quoi auriez-vous besoin?

Like Comment

Write a comment...

Documents partagés avec le groupe

Newsletter FNCCR

	Newsletter FNCCR n°93 5,55 Mo		Newsletter FNCCR n°92 938,86 Ko
	Newsletter FNCCR n°91 3,59 Mo		Newsletter FNCCR n°90 578,83 Ko
	Newsletter FNCCR n°89 3,69 Mo		Newsletter FNCCR n°88 439,23 Ko

## Documents de communication :

### Plaquette de présentation du SDE :

#### L'eau, un patrimoine à préserver

Ensemble, garantissons la ressource en eau potable.



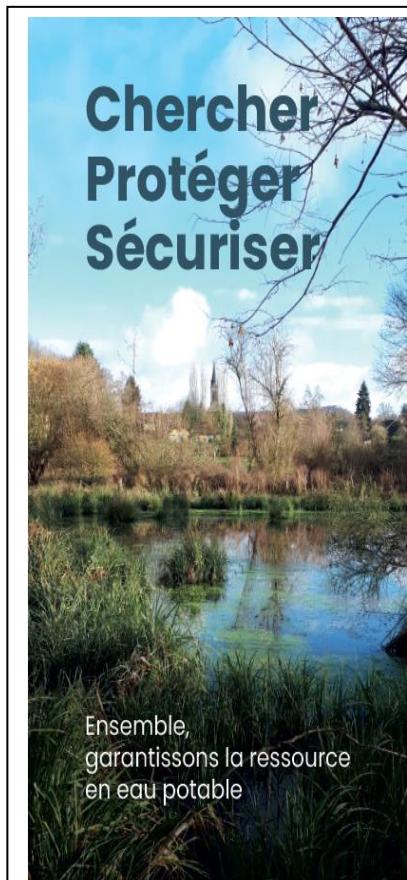
#### Gestion de la ressource

##### Production d'eau

##### Protection de la ressource



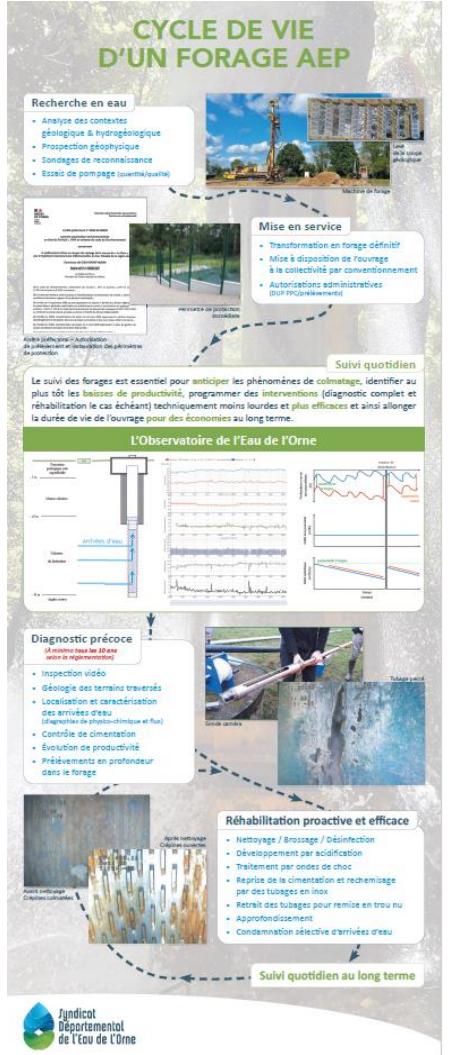
### Réalisation de kakémono :



#### Qualité de l'eau : Prévention des pollutions diffuses



#### CYCLE DE VIE D'UN FORAGE AEP



## Documents transmis aux membres :

- 4 lettres de la FNCCR.
- Les nouvelles redevances des agences de l'eau :
  - Dossier de la FNCCR
  - Webinaire de la FNCCR sur la tarification de l'eau
  - Dossiers des agences de l'eau.
- 4 bulletins hydrologiques du BRGM ou de la DDT61
- Qualité de l'eau
  - Invitation de la FNCCR à la journée des démarches de la surveillance de la qualité de l'eau et de la préservation des captages.
  - Bilan 2023 de l'ARS sur la qualité de l'eau Normandie.
- Rapport de Jean-Claude LENOIR : « Quelle organisation collective pour la gestion de l'eau potable dans l'Orne ?»

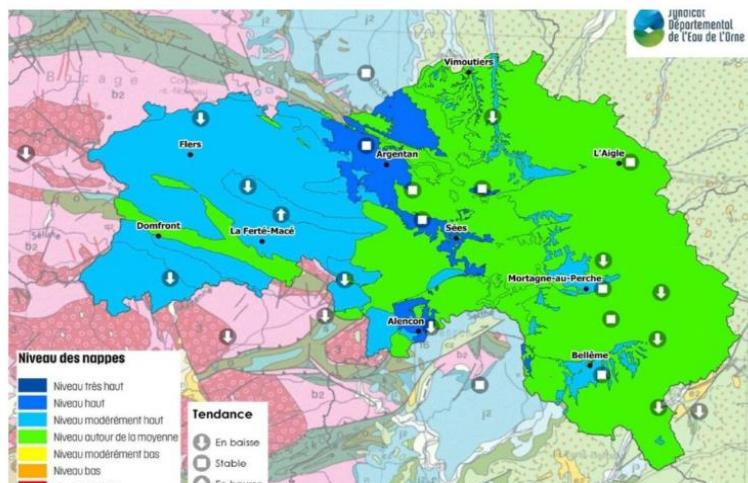
## Articles de presse : citant le SDE et ses activités :

- Etat des nappes – mars 2024 :
  - Site internet du Conseil départemental : [Retour à la normale pour la ressource en eau | Conseil départemental de l'Orne](#)
  - Ouest France : [Le niveau des réserves d'eau de l'Orne « rassurant » mi-mars, proche des moyennes de saison](#)
  - Orne combattante : [Sécheresse : dans l'Orne, 18 % de l'eau potable perdue dans la nature](#)

### Sécheresse : dans l'Orne, 18 % de l'eau potable perdue dans la nature

Chacun se souvient de la situation du département de l'Orne, victime de sécheresses, ces derniers étés. Quelle est la situation au lendemain du premier jour du printemps ?

 Cet article est réservé aux abonnés



- Les 30 ans du SDE – septembre 2024 :

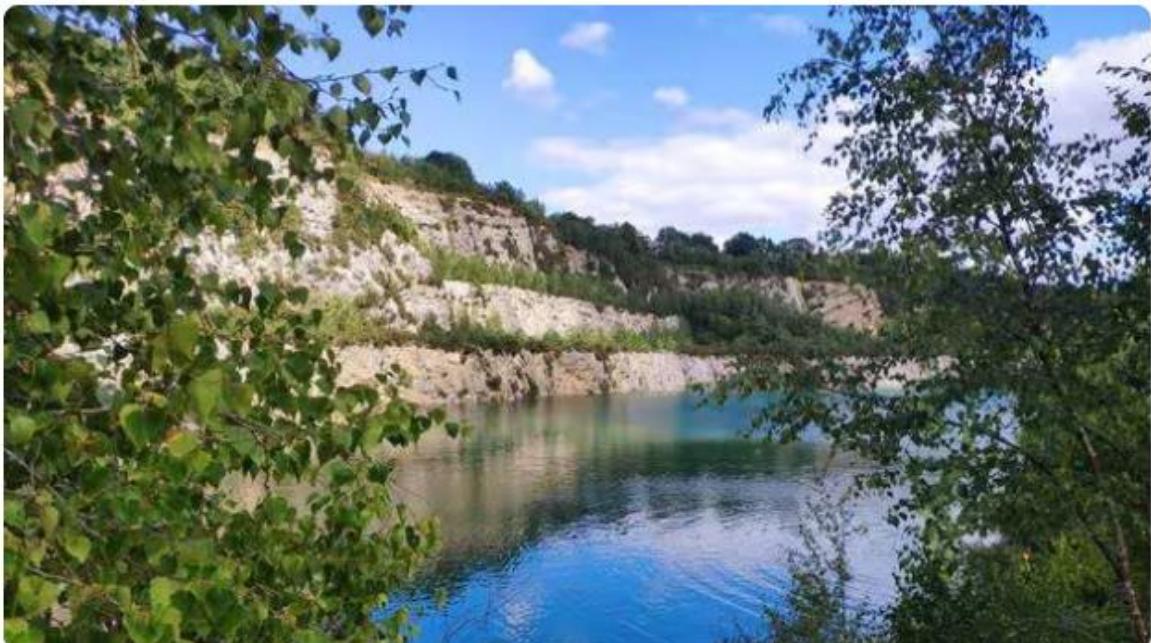
- L'Orne hebdo : [À 30 ans, le syndicat de l'eau de l'Orne doit faire face à de nouveaux défis](#)
- Ouest France : [Dans l'Orne, un syndicat départemental veille sur l'eau depuis 30 ans](#)



Christine Desmortier, directrice du SDE61, présente les ateliers de ce trentième anniversaire à Christophe de Balorre, président du conseil départemental, et Sébastien Jallet, préfet. | OUEST-FRANCE

- Les activités du SDE :

- Ouest France : [La carrière de La Ferrière-aux-Étangs bientôt une réserve d'eau potable ? Des études ont été lancées](#)



La carrière de La Ferrière-aux-Étangs fait l'objet d'études de la part du syndicat départemental de l'eau de l'Orne. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

## 6-7 Comités et Bureaux Syndicaux

Les Comités syndicaux du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne se sont tenus à l'Hôtel du Département les : 19 mars, 18 juin, 31 octobre et 4 décembre.



Comité Syndical du 18 juin

Bureaux syndicaux du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne ont eu lieu les 13 février, 23 avril, 2 juillet, 17 septembre, 31 octobre, 6 décembre.



Organisation d'un Bureau décentralisé le 2 juillet à la Ferrière aux étangs dont la visite de la Carrière du Gué Plat.

## 6-8 Autres réunions

**Les services du SDE ont organisé ou participé aux réunions :**

- Les 30 ans célébrés le 11 septembre 2024 : présentation des missions du SDE, dans les jardins de l'Hôtel du Département.



- Les ateliers du SDE, le 11 septembre 2024, restitution des rapporteurs des différents groupes de travail.





27, Boulevard de Strasbourg – BP 75

61003 ALENCON Cedex

Tel : 02.33.29.99.61 – Mail : [sde61@orne.fr](mailto:sde61@orne.fr)

Site internet : [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)

